

INCENDIE À BLIDA

16 HA DE COUVERT VÉGÉTAL DÉTRUITS PAR LE SINISTRE

P. 24



300 TONNES DE CANNABIS SAISIES EN 21 MOIS

LA DROGUE, ARME DE LA "GUERRE FROIDE" DE RABAT

P. 5

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 2009 | Mercredi 23 octobre 2013 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE I, MATCH JSK-ESS

HOUASNIA REND SON... SIFFLET

P. 17

LA PRESSE ALGÉRIENNE SE CHERCHE UNE VOIE

LE CHEMIN DE CROIX DES MÉDIAS NATIONAUX

Il y avait du beau monde, hier, à la résidence El-Mithaq pour la célébration de la Journée nationale de la presse, décrétée par le président de la République le 3 mai 2013. Une journée symbolique pour marquer l'évènement, sans plus.



P. 3

SYSTÈME LMD

UNE FORMULE À "AMÉLIORER"



Le système LMD (licence-master-doctorat) une formule qui a fait grincer des dents nombre d'étudiants pour lesquels le système favorise la quantité au détriment de la qualité, est appelée à être améliorée. Cette formule ne sera pas abandonnée, c'est ce qu'a affirmé mardi dernier le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mohamed Mebarki.

P. 5

LA SÉCURITÉ INTERNET POSE PROBLÈME

ATTENTION À VOS E-MAILS

P. 5

IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES

HAUSSE DE 11 % DURANT LES 9 PREMIERS MOIS 2013

P. 4

LIGNE DE MÉTRO HAÏ EL BADR-AÏN NAÂDJA

LA FIN DES TRAVAUX DE FORAGE PRÉVU

P. 6



100.000
quintaux de pommes de
terre de saison ont été
récoltés cette saison à
Tébessa au terme de la
dernière campagne de
récolte.

116
projets de création de
petites entreprises par le
biais du dispositif de
l'Agence nationale de gestion
des micro-crédits
(Angem) ont été financés à
Ouargla.

50
personnes sont mortes dans le
nord-est du Nigeria la semaine
dernière, frappées par une
nouvelle épidémie de choléra.

Des motos isothermes pour les revendeurs de poisson

Les revendeurs de poisson, qui sillonnent les villages de la wilaya de Tizi-Ouzou pour écouler principalement de la sardine, seront prochainement dotés de motos isothermes, a déclaré, à l'APS, le directeur local de la pêche et des ressources halieutiques (DPRH).

Cette démarche vise à mettre un terme à la vente anarchique du poisson qui s'effectue dans des conditions qui peuvent nuire à la santé du consommateur, à travers le non-respect de la chaîne de froid et des normes d'hygiène, a ajouté Abdelhafid Laïd. Ces motos isothermes qui seront acquises dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem), permettront à ces revendeurs de transporter leur produits sous froid, a précisé le même responsable.

Il s'agit également d'organiser ces revendeurs afin qu'ils puissent travailler de manière légale et de les fédérer en association, a-t-il encore indiqué, ajoutant



que la DPRH a lancé une campagne pour le recensement exhaustif de l'ensemble des revendeurs qui activent sur le territoire de la wilaya.

Risque d'indisponibilité de médicaments pour traiter certaines maladies orphelines



Le chef de service de néphrologie au CHU Nefissa-Hamoud (ex-Parnet), le professeur Farid Hadoum, a

alerté, lundi à Alger, sur le risque d'indisponibilité, dans les prochains jours, de médicaments pour traiter les malades atteints de certaines maladies orphelines.

Ce risque pèse sur les patients atteints de maladies immunitaires dues à une anomalie génétique, à savoir le HPN (anémie accompagnée d'urine forcée) et le SHU (anémie aiguë doublée d'une insuffisance rénale), a précisé le professeur Hadoum lors d'une conférence au forum du quotidien Dk News.

Le conférencier a invité les parents des malades à s'organiser et à faire le "nécessaire", afin de sensibiliser les autorités sur la nécessité de rendre disponible le traitement, jugeant que "les autorités publiques ne demandent qu'à être convaincues du bien-fondée de cette exigence".

De leur côté, des malades présents à la conférence ont exprimé leur impatience de recevoir leur traitement "à temps" pour les "sauver des complications de la maladie ou, potentiellement, de la mort".

Parution d'un nouvel ouvrage sur l'histoire de Ouargla

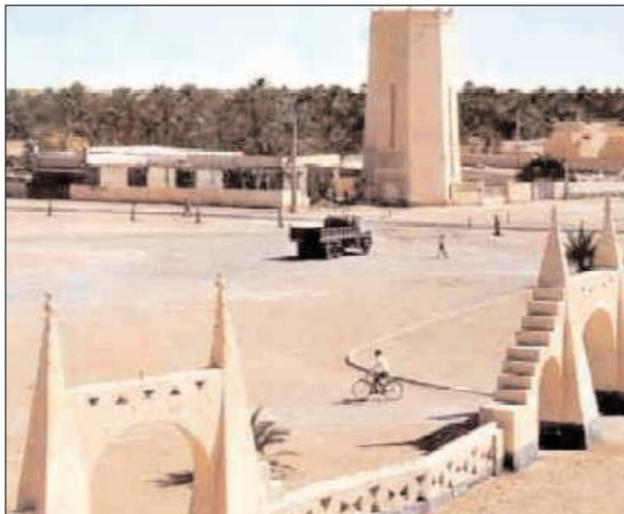
Ghoshn El-Ban fi Tarikh Wardjilane, un manuscrit datant de 1930 du défunt Brahim Baba Hamou Aâzem, a nouvellement été édité par des chercheurs de Ouargla.

Composé de 400 pages, l'ouvrage, imprimé en avril 2013 en langue arabe à l'imprimerie mondiale de Ghardaïa et revu et corrigé par les enseignants universitaires le Dr. Brahim Ben Bakir et Slimane Ben Mohamed Boumaâkal, se veut un livre de référence historique, car répertoriant les étapes historiques d'édification.

Cette édition, enrichie de biographies d'oulémas, hommes de lettres et chouyoukh de la région et dont leurs œuvres ont également marqué d'autres contrées africaines, n'a pas occulté les événements et les batailles menées dans la région.

Estampé d'une voûte architecturale en gypse sculpté, symbolisant une pièce archéologique de l'ancienne ville de Sedrata, fondée au Xe siècle par les Ibadites, le livre met en valeur toute une ancienne et

riche civilisation et devra servir de référent historique aux futures générations.



Il retrouve la vue grâce à l'une de ses... dents

Aveugle depuis 16 ans, Ian Tibbetts n'avait jamais vu ses propres enfants. Mais grâce à une procédure médicale digne d'un scénario de science-fiction, ce Britannique de 43 ans a partiellement recouvré la vue. Il peut désormais réaliser son plus grand rêve : regarder grandir ses deux fils au jour le jour.

"J'ai récupéré mon indépendance"

La pratique à la base de ce miracle – initiée dans les années 60 par le professeur Benedetto Strampelli – est connue sous le nom barbare de "osteodonto-keratoprosthesis" (OOKP), et consiste à créer une cornée synthétique sur une dent prélevée au patient aveugle. Le principe : les médecins extraient une dent – n'importe laquelle – dans la bouche du non-voyant pour la polir. Cette dernière est ensuite implantée sous l'orbite de l'œil malade, et sert alors de support à une lentille ou une cornée artificielle.

"Avant, mes enfants étaient tout simplement des formes"

Pour Ian Tibbetts, qui a perdu la vue lors d'un accident du travail, l'opération – réalisée en décembre 2012 par le chirurgien anglais Christopher Liu – a permis de regagner 40% des capacités de son œil gauche. "J'ai récupéré mon indépendance et je peux commencer à m'occuper des enfants pendant que ma femme est au travail", a-t-il déclaré au Daily Mail. "Avant, mes enfants étaient tout simplement des formes. J'ai dû apprendre à les distinguer par leurs voix [...] L'image que j'avais d'eux était en fait totalement différente de ce qu'ils étaient réellement. Quand je les ai vus, je les ai pris dans mes bras et les ai embrassés." Le père de famille a d'ailleurs été suivi tout au long de la procédure pour les besoins du documentaire de la BBC The Day I Got My Sight Back ("Le jour où ma vue est revenue"). Dans la bande-annonce de ce reportage choc, Ian confie : "Je n'ai rien vu pendant 16 ans. J'ai demandé au docteur, si c'était possible, aussitôt qu'il ait enlevé les bandages, que la première personne que je voie soit ma femme."

La sécurité sociale italienne réclame...

1 centime à un retraité

La sécurité sociale italienne (INPS) a demandé à un retraité de restituer un centime d'euro de trop perçu au titre de ses retraites en cinq ans, a rapporté, lundi, le quotidien Corriere della Sera.

Selon le décompte de l'INPS, Emilio Casali, 84 ans, résidant à Riccione, sur la côte adriatique italienne, a perçu entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2000, un centime de trop que la sécurité lui demande, par lettre recommandée, de restituer.

La lettre de l'INPS précise tout à fait sérieusement que M. Casali "a la possibilité de rembourser la somme en plusieurs versements".

L'Italie est souvent critiquée pour une bureaucratie excessive. Envoyer une lettre en recommandé coûte au minimum trois euros.

Dixit Abdelaziz Sebaâ :

"Il faut réactiver des écoles qui enseignent les métiers de presse afin de développer les ressources humaines dans le domaine.

Avec l'ouverture de l'audiovisuel, le besoin en ressources humaines va devenir plus important d'où la nécessité de former des réalisateurs, décorateurs, maquettistes, etc.

Les textes réglementaires ne suffisent pas pour l'ouverture de l'audiovisuel car il est impératif de développer la production nationale. (...) Il est inconcevable qu'une chaîne de télévision ne réserve pas une partie de ses programmes à la production nationale."

LE CHEMIN DE CROIX DES MÉDIAS NATIONAUX

La presse algérienne se cherche une voie

Il y avait du beau monde, hier, à la résidence El-Mithaq pour la célébration de la Journée nationale de la presse, décrétée par le président de la République le 3 mai 2013. Une Journée symbolique pour marquer l'évènement, sans plus.

PAR SADEK BEKLHOCINE

Et cette journée ne pouvait ne plus mal tomber en raison de la mise en détention du jeune blogueur Abdelghani Aloui pour avoir publié des caricatures jugées attentatoires au président de la République et du Premier ministre ainsi que des menaces de poursuites judiciaires brandie à l'encontre du journaliste Saad Bouakba par le ministère de la Défense nationale pour avoir osé tourner en dérision l'audience de Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense et chef d'état-major, à son retour des obsèques du général Giap. Le chroniqueur à la plume acerbe sera poursuivi devant les tribunaux. Sale temps pour la liberté d'expression dans son sens le plus large.

Les médias sont-ils dans le collimateur des pouvoirs publics ? D'aucuns le pensent. Les exemples récents d'atteinte à la liberté d'expression ne plaident pas en faveur des pouvoirs publics. Les deux quotidiens appartenant à Hicham Aboud, *Mon Journal*, francophone et *Jaridati*, arabo-phonie ont été interdits de parution, au début du mois de septembre dernier, pour défaut de paiement. Selon une source proche de la rédaction de *Mon Journal*, l'imprimerie a refusé de procéder au tirage des numéros datés de mardi 3 septembre. L'imprimeur a exigé le paiement de toutes les factures en instance.

Du moins c'est la raison avancée par certaines sources. En fait, les deux journaux de Hicham Aboud étaient dans le collimateur du pouvoir depuis l'hospitalisation de Bouteflika en France. C'est la deuxième fois que ces journaux sont suspendus. La première suspension ayant frappé les deux quotidiens le fut en raison d'un dossier spécial sur la santé du Président algérien. Les journaux ont avancé que l'état de santé d'Abdelaziz Bouteflika s'est « détérioré et qu'il serait dans un profond coma qui pourrait durer des semaines ». Selon eux, le Président se serait « rentré à Alger dans des conditions très particulières ». Ce fut plus qu'il n'en faut pour mettre en émoi les pouvoirs publics qui somment l'éditeur de retirer les dossiers concernant le président. Le propriétaire refuse. Il dit qu'il « n'accepte pas de s'autocensurer ». C'est aussi impossible techniquement de supprimer deux pages au dernier moment selon lui.

Le ministère de la Communication dément et affirme qu'il « n'a jamais été question de censure concernant *Mon Journal* et *Djaridati* » appartenant à Aboud Hichem, poursuivi en justice par le parquet près la cour d'Alger pour « propos tendancieux ». Le ministère n'a donné «



aucun ordre de censure » de ces quotidiens qui continueront à être imprimés par les imprimeries publiques, a-t-on indiqué de même source. « C'est le directeur de ces publications qui a initialement accepté de renoncer à leur impression après les observations qui lui ont été faites sur le non-respect de l'article 92 de la loi organique relative à l'information », a ajouté à l'APS la même source.

L'article 92 de la loi stipule que le journaliste « doit notamment respecter les attributs et les symboles de l'Etat, avoir le constant souci d'une information complète et objective, rapporter avec honnêteté

et objectivité les faits et événements et rectifier toute information qui se révèle inexacte ». Les deux journaux « donnaient des informations erronées et totalement fausses » sur l'état de santé du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a-t-on souligné. La suite : la justice se saisit de l'affaire.

Le parquet général près la cour d'Alger a ordonné des poursuites judiciaires contre Aboud Hichem pour « atteinte à la sécurité de l'Etat, à l'unité nationale et à la stabilité et au bon fonctionnement des institutions », rappelle-t-on. Hicham Aboud est frappé d'une interdiction de sortie du

territoire national sans que ne lui soit indiqué le motif de cette décision. Pour l'affaire du jeune blogueur, le président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CNCPPDH), Me Farouk Ksentini monte au créneau et estime que les poursuites judiciaires engagées à l'encontre du blogueur Abdelghani Aloui pour avoir publié des caricatures attentatoires au président de la République « s'inscrivent dans l'ordre des choses ». Il juge cependant que la détention avant qu'un jugement définitif ne soit rendu « est inacceptable ». Pour le président du CNCPPDH, du point de vue légal et éthique, il n'est pas permis de brocarder un chef d'Etat élu par le peuple de la manière utilisée par le jeune Abdelghani.

Il a précisé, à cet effet, que le procès de Abdelghani Aloui n'a rien à voir avec la liberté d'expression et d'opinion, car le mis en cause a « attenté à la personne du président de la République et du Premier ministre qui représentent deux institutions souveraines de l'Etat algérien ». L'Algérie n'interdit pas « les critiques de la politique du président ou de ses projets, pour peu qu'elles soient objectives et exprimées dans le respect », a-t-il ajouté. Entre la critique et la diffamation, le fil semble ténu. Il est difficile de situer les limites entre les deux cas de figure. Et cela ne date pas d'hier. Cela dépend de quel côté de la barrière l'on se tient. Un débat qui a toujours soulevé les passions en ce sens qu'il touche aux libertés de l'individu. Qu'elles soient individuelles ou collectives.

S. B.

El Moudjahid publie une édition spéciale

Le quotidien national *El Moudjahid* a publié une édition spéciale consacrée à la célébration, pour la première fois cette année, de la Journée nationale de la presse, décrétée par le président de la République le 3 mai 2013. *El Moudjahid* met en exergue la déclaration du président Bouteflika dans son message à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la presse le 2 mai dernier. L'édition spéciale de 32 pages, illustrée par des photos des premiers exemplaires du journal *El Mouqawama El Djazairia* (Résistance algérienne) et d'*El Moudjahid*, entre autres, revient sur « la grande épopée de la presse algérienne ». La « Résistance algérienne », organe du FLN et de l'ALN, dont le premier numéro paraît le 22 octobre 1955. L'éditorialiste évoque également la nouvelle loi sur l'information de 2012, qui selon lui, « n'est façonnée ni par l'impératif du militantisme, ni bâillonnée par la répression ». Le sommaire de cette édition spéciale, comprend notamment la déclaration intégrale du président Bouteflika décrétant la Journée nationale de la presse, un témoignage de Zahir Ihaddaden, historien de la presse algérienne, dont le journal *Résistance algérienne*, la presse durant la guerre de Libération nationale « Vérité

révolutionnaire et mensonge colonial ».

L'édition spéciale consacre aussi des pages au paysage médiatique algérienne depuis 1990 sous le titre « A la croisée des chemins ? » et à l'ouverture du paysage audiovisuel en Algérie de 1989 à 2013, ayant pour intitulé « Timide mais sereine ». Les dernières pages de ce numéro spécial ont été consacrées à la publication du texte intégral du premier appel adressé par le secrétariat général du FLN au peuple algérien, le 1^{er} Novembre 1957 et à la loi organique relative à l'information. Enfin, l'éditeur a, en outre, précisé dans sa dernière page que ce numéro « est dédié à la mémoire de tous les martyrs de la profession. Il s'agit, est-il souligné, des 15 journalistes et techniciens morts dans le crash d'avion de la délégation des journalistes qui couvraient la visite du Président Houari Boumediène au Vietnam, le 8 mars 1974 et de Mouloud Aït Kaci, mort le 4 mai 1982 dans l'accident d'avion à la frontière irano-turque, qui transportait la délégation algérienne conduite par Mohamed Seddik Benyahia. Il s'agit également de Sid-Ali Benmechiche, tué lors des événements d'octobre 1988 et des 100 journalistes et professionnels de l'information tombés sous les balles des terroristes. »

Mise en service de l'imprimerie de presse de Béchar début novembre

L'imprimerie de presse de Béchar sera mise en service comme prévu le 1^{er} novembre prochain, a affirmé mardi le wali de Béchar. « Cette nouvelle réalisation du secteur de la communication sera inaugurée l'échéance convenue et viendra consacrer le droit des citoyens à l'information », a précisé Abdelghani Zaâlane, lors d'une rencontre avec les représentants des médias à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la

presse. Cette imprimerie, qui relève de la société d'impression d'Alger, aura une capacité de tirage de 35.000 exemplaires/heure de différents titres quotidiens et hebdomadaires de la presse nationale, a-t-il signalé.

Cette structure, première du genre dans le sud-ouest du pays, permettra, une fois en production, de mettre un terme aux retards, parfois d'une journée, dans la distribution de la presse nationale, tant à

Béchar que dans les autres wilayas du Sud-Ouest algérien, a souligné le même responsable.

La célébration de la Journée nationale de la presse a été aussi marquée par une exposition sur la Télévision nationale, la Radio locale de Béchar et l'Entreprise nationale de Télédiffusion, ainsi que par une réception organisée en l'honneur des journalistes et correspondants locaux des médias publics et privés nationaux.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2014

Le regard critique du RND

Le projet de loi de finances 2014, actuellement à l'étude au niveau de la commission des finances et du budget de l'APN, sera finalement présenté en plénière devant les députés le mardi 29 octobre. En perspective de ce débat le groupe parlementaire du Rassemblement national démocratique (RND) a organisé, hier au siège de l'assemblée, comme cela est de tradition chaque année, une journée parlementaire en vue de permettre aux députés du parti de s'imprégner un peu plus des dispositions du projet de loi et pouvoir ainsi en débattre avec facilité le jour « J ».

PAR KAMAL HAMED

C'est l'ex-ministre des Finances, Abdelkrim Harchaoui, et aussi ex-député de ce parti politique, qui a présenté un exposé exhaustif sur la loi de finances 2014. Dans cet exposé Harchaoui n'a pas, par moments, manqué d'être assez critique envers certaines approches économiques, comme il n'a pas aussi été tendre avec la classe politique et les opérateurs économiques privés. Ainsi le conférencier a fait montre de son désaccord par rapport au taux de croissance de 4,5% prévu par le projet de loi en question, estimant que le pays a les capacités d'avoir un taux de croissance de 8% par année. Pour ce faire il a plaidé pour l'encouragement de l'investissement avec l'octroi de facilités pour les investisseurs. Il a mis en garde contre l'augmentation ou plutôt l'explosion de la facture de l'importation qui avoisinerait les 50 milliards de dollars à la fin de l'actuel exercice budgétaire alors que les exportations durant cette même période, soit l'année 2013, sont estimées à 57 milliards de dollars seulement. Sachant que l'Algérie dépense beaucoup d'argent et que cela « fait peur aux Algériens », l'ancien premier argentier du pays, a proposé la création d'un institut de



Le projet de loi de finances en débat à l'APN.

contrôle de la dépense afin de maîtriser cet aspect par trop important. Car, dira-t-il encore « l'endettement public est énorme ». Comme il a aussi porté un regard critique sur les exonérations fiscales au profit des investisseurs en considérant que « c'est du populisme ». Harchaoui s'est longuement arrêté sur la question de

la dépendance de l'économie nationale vis-à-vis des hydrocarbures en estimant, à juste titre d'ailleurs, que « c'est là un véritable problème auquel il faut s'attaquer. Car c'est une nécessité incontournable que de diversifier notre économie ». Tirant par conséquent la sonnette d'alarme il affirme que « nous

sommes menacés par l'effondrement du prix du baril de pétrole » ? Harchaoui voit aussi d'un mauvais œil la croissance du taux du déficit de la balance des paiements. « Le déficit prévisionnel pour 2014 est de l'ordre de 18% du PIB, ce qui est dur à accepter ». Ce d'autant, dira-t-il encore que « nous serons obligés alors de puiser dans le Fonds de régulation des recettes. Or ce fonds a été créé pour faire face aux dépenses en cas de chute du prix du pétrole. Un prix qui n'a pas chuté, loin de là puisqu'il se situe à des niveaux largement supérieurs au prix de référence de 37 dollars sur lequel a été élaboré la loi de finances et le budget de l'Etat pour 2014 ». Dans ce cas, s'est-il interrogé « pourquoi ne pas élaborer le projet de loi de finances sur la base de 40 ou de 50 dollars ? ». « Les transferts sociaux sont énormes du fait qu'il y a 1,6 million d'Algériens inscrits au filet social » dira-t-il en outre ajoutant que « cela fait vraiment peur ». Il a, dans ce même contexte et au vu notamment du phénomène de la contrebande, préconisé de revoir la politique de subvention des produits de première nécessité. « Il faut trouver des formules de soutien aux Algériens qui ont des revenus modestes » a précisé Abdelkrim Harchaoui. **K. H.**

INDUSTRIE AUTOMOBILE

93 milliards DA investis par l'Etat

L'Etat a consacré un investissement de plus de 93 milliards de DA pour la fabrication de véhicules industriels et utilitaires sous la marque Mercedes Benz à Rouïba, a indiqué mardi à Alger, le ministre du Développement industriel et de la Promotion de l'investissement, Amara Benyounes. Les partenariats conclus entre le ministère de la Défense nationale (MDN), le constructeur allemand Daimler, propriétaire

de la marque Mercedes-Benz et le Fonds d'investissement émirati Aabar pour la réalisation de trois projets industriels à Rouïba (Alger), à Ain Boucheikif (Tiaret) et à Oued Hamimine (Constantine) sont « stratégiques », a estimé le ministre en marge d'une visite de travail à la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) et à l'entreprise privée NCA Rouïba, spécialisée dans la production de boissons. Ce

partenariat, a-t-il poursuivi, constitue pour la SNVI qui a connu des difficultés par le passé, un « saut qualitatif ». Selon le ministre, cet accord de partenariat permettra à la SNVI de fabriquer 15.000 cars, bus et camions/an au niveau de son site de Rouïba. Les contrats de partenariat signés au début du mois courant par le MDN, le constructeur allemand Daimler/Mercedes-Benz et le groupe émirati Aabar portent également sur

la production annuelle de 8.000 véhicules utilitaires sur le site de Ain Boucheikif (Tiaret) et de 25.000 moteurs au site de Oued Hamimine (Constantine). Ce partenariat vise à atteindre un taux d'intégration de 30% durant les cinq premières années d'entrée en production de ces projets. Les premières productions sous le label Mercedes-Benz seront livrées au marché national dès le premier semestre 2014.

INFRACTIONS AU CODE DU COMMERCE

164.117 cas durant les neuf premiers mois de l'année

Le nombre d'infractions à la réglementation commerciale a augmenté de 14,7% durant les neuf premiers mois de 2013 par rapport à la même période de l'année précédente, selon un bilan communiqué mardi par les services du ministère du Commerce.

Sur les 812.379 interventions effectuées par les services de contrôle et de répression des fraudes durant les neuf premiers mois de 2013, on relève 164.117 infractions contre 143.061 enregistrées à la même période de l'année précédente, a précisé le directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes au ministère, Abdelhamid Boukahnoune, lors d'une conférence de presse.

Les investigations opérées ont permis de mettre au jour un chiffre d'affaires illicite global de 44,11 milliards DA en hausse de 22,8% par rapport à la même période de référence en 2012 et l'élaboration de 147.089 dossiers de poursuites judiciaires (+11,6%) à l'encontre des contrevenants.

Les services de contrôle ont également saisi, lors des neuf premiers mois de l'année en cours, une marchandise d'une valeur de 1,37 milliard DA (+219%) pour des raisons liées à la péremption des produits et à leur commercialisation illégale sur le marché. S'agissant du contrôle économique au niveau des frontières, les mêmes services ont procédé au blocage notamment au niveau des ports, aéroports et postes frontaliers terrestres de milliers de tonnes de marchandises d'une valeur de 6,55 milliards DA lors des neuf premiers mois de l'année en cours contre 5,77 milliards DA lors de la même période de 2012.

Il s'agit notamment de produits alimentaires (92.000 tonnes), de pièces de rechange (662 T) et de 141.000 tonnes de produits cosmétiques non conformes. Le bilan du ministère du Commerce fait état aussi de 1.728 cas d'intoxication alimentaire collectives entre janvier et septembre 2013 en baisse de -26,2% par rapport à la même période de 2012. M. Boukahnoune explique ce recule par « une meilleure maîtrise de la qualité des produits commercialisés sur le marché ainsi que par la prise de conscience dont font preuve les opérateurs économiques ».

IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Une hausse de 11 % durant les 9 premiers mois 2013

PAR LAKHDARI BRAHIM

Les importations algériennes de produits alimentaires se sont établies à 7,32 milliards de dollars (mds usd) durant les neuf premiers mois de 2013, en hausse de 11,45% par rapport à la même période de l'année dernière, indiquent les Douanes algériennes.

La facture des produits alimentaires, qui représentent 17,7% de la structure des importations globales algériennes, s'est élevée à 7,32 mds usd durant les neuf premiers mois de 2013 contre 6,56 mds usd durant le même période de 2012, en hausse de 11,45% (752 millions de dollars), a précisé le Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis). Cette augmentation est tirée essentiellement par l'importante hausse des importations des légumes secs (51,15%), des céréales (9,01%) ainsi que les sucres (6,23%). La valeur des importations des légumes secs a atteint 312,4 millions usd durant les neuf premiers mois de 2013 contre 206,7 millions usd à la même période de l'année

dernière, soit une hausse de 51,15%. Les importations algériennes des céréales, qui représentent près de 35% du groupe des produits alimentaires importés, ont augmenté de 9%, totalisant 2,56 mds usd durant les neuf premiers mois de 2013 contre 2,35 mds usd rapporte l'APS. La facture des importations des sucres a connu aussi une augmentation, mais à un degré moindre avec une hausse de seulement 6,23%. Elle est passé ainsi de 713,9 millions usd à 758,4 millions usd durant la période de référence sus-citée.

Recul des importations des viandes, café et lait

Les importations des autres produits alimentaires, viandes, café et lait ont connu, en revanche, d'importantes baisses. La plus remarquable (16,85%) a concerné les viandes, puisque la facture est passée de 225,3 millions usd à 187,3 millions usd, a fait remarquer le Cnis. La facture des achats à l'étranger du

café et thé a également connu une baisse de près de 14,8%, passant de 304,2 millions usd à 259,2 millions. Les importations des laits et produits laitiers ont reculé de 8,8%, passant de 1,02 milliard usd à 927,3 millions usd. De janvier à septembre dernier, les importations globales de l'Algérie se sont établies à 41,33 mds usd contre 36,20 mds usd à la même période en 2012, en hausse de 14,16%. Plus de la moitié (52,4%) des importations réalisées durant les neuf premiers mois de 2013 ont été financées par cash, soit plus de 21,64 mds usd, en hausse de plus de 15,9%.

Les lignes de crédits ont financé 44,9% (18,56 mds) du volume global des importations (+13,9%). Le reste des achats a été réalisé par le recours aux comptes de devises propres et autres transferts financiers à raison de 2,7%, soit 1,12 md usd. En 2012, les importations algériennes ont atteint 47,49 mds usd, avec une baisse de 8,4% de la facture des produits alimentaires à 9,02 mds de dollars. **L. B.**

LA SÉCURITÉ INTERNET POSE PROBLÈME

Attention à vos e-mails

Les administrations et entreprises algériennes n'ont pas la sécurité de leurs e-mails. Les domaines d'hébergement des adresses de sites Internets ne sont pas sécurisés. Le domaine DZ est mal protégé des infiltrations qui peuvent « craquer » les mails de milliers de personnes à tout moment.

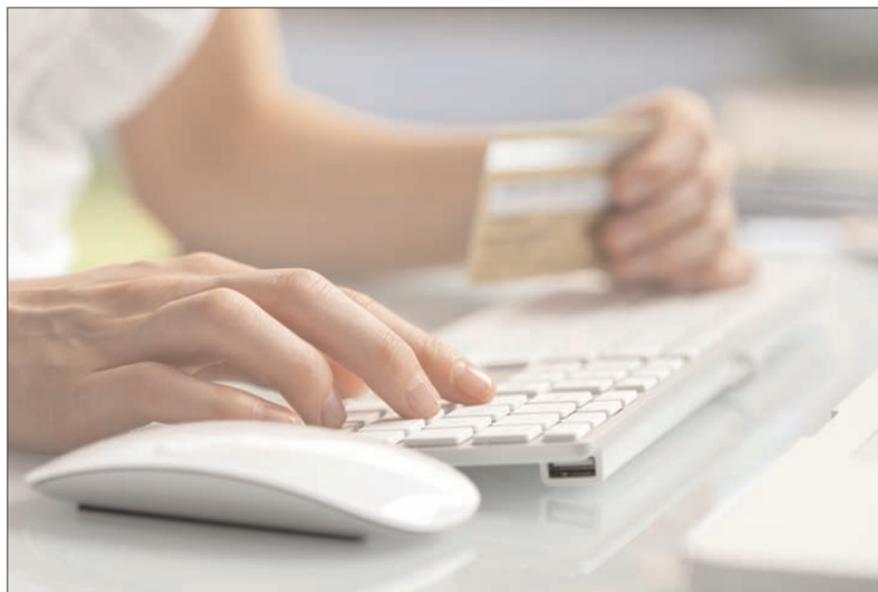
PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les différents experts considèrent que l'espace Internet en Algérie ne présente pas toutes les assurances notamment en matière d'échanges des mails hébergés pour la plupart à l'étranger comme le FR et le COM. Les Algériens sont-ils donc épiés ou surveillés à l'étranger ? Cette thèse n'est pas à écarter du moment que les récentes révélations sur l'espionnage électronique que l'agence américaine NSA a mis en branle depuis des années. En Algérie, les télécommunications restent un domaine stratégique de souveraineté qui regroupe des activités de sécurité, énergie et institutions de l'Etat. Ces derniers peuvent à tout moment être inquiétés par les possibilités d'infiltrations dans les réseaux internet. Pour les professionnels du secteur informatique « il y a une absence de garanties juridiques sur l'utilisation des mails en Algérie ». Un constat que déplorent beaucoup qui a comme conséquence « d'obtenir des informations professionnelles par des procédés ou des techniques de craquer les mails ».

C'est d'ailleurs ce que vient de révéler un rapport de la société américaine de pro-

tection informatique SYMANTECH qui classe l'Algérie dans les 3 premiers pays africains qui sont sous le coup de la menace de virus et des « codes malicieux ». Pour la sécurité Internet, l'Algérie figure également dans le classement des pays les plus vulnérables où elle occupe d'ailleurs le rang de 13e au niveau mondial. Cette situation illustre bien qu'il y a péril en la demeure. La ministre de la Poste et des TIC, Fatma Zohra Derdouri, a eu l'intelligence de signaler par écrit à ces cadres « d'éviter toute utilisation de la messagerie pour le transfert de documents confidentiels ou tout autre document professionnel jusqu'à nouvel ordre ».

Ce qui pose la énième question à savoir si les institutions de l'Etat sont protégées par la virulence des menaces via la messagerie électronique? On parle dès lors d'une absence de confidentialité et d'intégrité de certains logiciels qui ne présentent aucune des certifications de sûreté sur ces options. D'où le grave danger de la déperdition des données des réseaux informatiques. Le cabinet Ernest et Young a révélé récemment que seulement « 15% des entreprises algériennes sont connectées au réseau Internet et 9% disposent d'adress-



es e-mails ».

Cela montre que l'Algérie surfe toujours dans la vague du retard de développement des TIC puisque le dernier rapport international range le pays à la 106e place, carrément en bas du tableau au moment où

les autorités parlent de la consécration de la 3G, une option qui est largement dépassée par certains pays émergents qui se sont lancés dans la 4G avec une forte valeur sur les industries de contenu.

F. A.

Comment faire face à la déperdition des données ?

Beaucoup de sociétés de consulting en informatique et des spécialistes émérites posent le problème de la sécurité informatique. Les solutions à cet effet ne manquent pas. Les gros éditeurs de logiciels tels Microsoft, IBM ou Dell ont consolidé leur présence sur le marché algérien. Ils offrent des solutions de sécurité globale pour les entreprises et institutions.

Mais ils font face à une concurrence déloyale et le piratage des logiciels qui présentent tous les risques de disparition

des données et l'inondation en virus. Il est évident que les coûts de ces logiciels sont plus chers mais leur certification pour les options de sécurité est une garantie.

Des spécialistes insistent de ce fait à « mettre des budgets spécifiques, des outils adéquats et des ressources qualifiées pour protéger les données confidentielles ». Une recommandation qui devrait inciter les patrons d'entreprises et hauts responsables des institutions à la prendre en considération.

F. A.

FORMATION DE JEUNES APPRENTIS

Les entreprises en bâtiment sollicitées

PAR RAYAN NACIM

Lors de l'inauguration du premier Salon des métiers de la construction qui se tient à Béjaïa, le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nouredine Bedoui, a appelé les entreprises du bâtiment et les acteurs qui gravitent autour de ce secteur à s'ouvrir et à contribuer à la formation d'apprentis spécialisés et/ou d'ouvriers.

Une formation qui doit permettre de faire face aux besoins des chantiers en main-d'œuvre qualifiée et, par ricochet, consolider la formation des stagiaires issus des établissements professionnels. Le ministre y vise surtout les entreprises qui réalisent pour le compte de l'Etat et qui bénéficient d'un plan de charges important, mais qui, paradoxalement, se plaignent de la rareté de certaines compétences, difficiles à trouver sur le marché du travail,

notamment en maçonnerie, plâtrerie, électricité, chauffage et qui, souvent, donnent prétexte au retard dans leur réalisation.

"Il faut absolument intégrer le volet formation dans leur activité et favoriser les recrutements des stagiaires qui en bénéficieront", a-t-il martelé, estimant "qu'au vu du nombre d'entreprises engagées dans la réalisation des différents programmes publics, la chose est non seulement possible, mais est susceptible de permettre l'insertion, en formation ou en activité, de milliers de jeunes."

Secteur locomotive de l'économie locale, le bâtiment et la construction est un pourvoyeur majeur d'emploi, a fortiori en cette période où le programme public est optimal. Pas moins de 21.000 logements sont inscrits à l'actif de la wilaya de Béjaïa, sans compter le programme promotionnel privé et la construction par des particuliers. Seulement sur le terrain - la

conduite des projets, au-delà des contraintes rencontrées lors de leur mise en œuvre, entre autres, la non-maturation des études, les financements et les litiges fonciers - beaucoup d'opérateurs et même de particuliers, mettent en avant la rareté de certaines qualifications pour justifier la faiblesse des cadences de réalisation. Le salon, animé par une cinquantaine de participants, regroupant des opérateurs économiques, d'anciens stagiaires issus des centres de formation professionnelle, attirés par l'aventure de l'entreprise, des formateurs et des institutions, impliqués dans les différents dispositifs d'insertion des jeunes sans emploi, a donné l'opportunité à tous de trouver des réponses à leurs soucis respectifs et individuels. "C'est un espace d'échange et d'information, certes, mais il vise surtout à rapprocher l'appareil de formation avec les utilisateurs et opérateurs économiques", soulignera, pour sa

part, le directeur de wilaya de la formation professionnelle qui ne désespère point de mettre en place des ponts entre les uns et les autres, pour un bénéfice collectif.

R. N.

CHRISTOPHER ROSS À ALGER

Il réaffirme l'engagement de l'Algérie pour la cause sahraoui

L'envoyé personnel du secrétaire général de l'Onu pour le Sahara occidental, Christopher Ross, est arrivé mardi à Alger, après un périple l'ayant conduit au Maroc, aux camps de réfugiés sahraouis, aux territoires occupés puis en Mauritanie en tant que pays voisin et observateur. Christopher Ross a été accueilli, à son arrivée à l'aéroport Houari-Boumediène, par le ministre délégué, chargé des Affaires maghrébines et africaines, Madjid Bouguerra.

"Le périple de M. Ross entre dans le cadre des efforts qu'il déploie au nom du secrétaire général de l'Onu pour aider les deux parties au conflit à trouver une solution politique mutuellement acceptable qui garantisse le droit à l'autodétermination au peuple sahraoui", a déclaré à la presse M. Bouguerra.

Il a rappelé que "l'Algérie, en tant que pays voisin et observateur de ce processus, a toujours affirmé sa disponibilité et sa volonté à aider le SG et son envoyé personnel à faire progresser ses efforts et arriver à une solution qui permette au peuple sahraoui d'exprimer librement son droit à l'autodétermination à travers un référendum libre et régulier sous les auspices des Nations unies".

Christopher Ross, qui séjournera à Alger jusqu'à jeudi, aura des entretiens, mercredi, avec M. Bouguerra puis, jeudi, avec le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra avec qui il animera une conférence de presse.

R. N.

SYSTÈME LMD,

Une formule à "améliorer"

Le système LMD (licence-master-doctorat) une formule qui a fait grincer des dents nombre d'étudiants qui selon eux favorise la quantité au détriment de la qualité, est appelée à être améliorée. Cette formule, ne sera pas abandonnée, c'est ce qu'a affirmé mardi dernier le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mohamed Mebarki. Reconnaisant l'existence de "dysfonctionnements" dans l'application du système LMD, le ministre a indiqué, sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne, que l'Algérie s'attellera à améliorer ce système, mais "ne l'abandonnera pas". "A chaque fois qu'il y a un dys-

fonctionnement qui apparaît, il doit être corrigé dans la concertation. Il faut évaluer au fur et à mesure ce système pour le rendre plus dynamique, plus souple et l'amener à répondre aux objectifs pour lesquels il a été adopté", a-t-il expliqué.

Evoquant l'adéquation des diplômés de l'université algérienne avec l'économie du pays, le ministre a assuré que ces diplômés "ne posent aucun problème de reconnaissance", soulignant, toutefois, la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement pour réhabiliter l'université algérienne.

M. Mebarki a, en outre, insisté sur la nécessité de créer des filières d'excellence devant permettre à l'université algérienne

de jouer "pleinement" son rôle dans la formation et l'émergence d'une élite d'avenir.

Le ministre a plaidé, à ce propos, pour une décentralisation dans la création de ces filières d'excellence en faisant participer les enseignants, à travers leurs comités pédagogiques et conseils scientifiques, à toute décision concernant l'avenir de l'université algérienne.

Interrogé sur la rentrée universitaire 2013/2014, M. Mebarki a estimé qu'elle s'est déroulée "globalement" dans de "bonnes conditions", grâce, a-t-il dit, aux efforts consentis par l'Etat pour améliorer les conditions d'accueil des étudiants.

300 TONNES DE CANNABIS SAISIES EN 21 MOIS

La drogue, arme de la "guerre froide" de Rabat

Depuis le début de l'année 2013, les services de sécurité, tous corps confondus, ont déjà saisi près de 140 tonnes de cannabis. En 2012, 160 tonnes de kif ont été saisies par l'Algérie. Les réseaux marocains de trafic de drogue continuent leurs assauts contre l'Algérie. L'année 2013 risque fort d'enregistrer un nouveau record vu que nous sommes déjà à 140 tonnes de résine de cannabis.

PAR LOTFI ITOU

A Tlemcen et Adrar 12 tonnes de cannabis ont été découvertes par les gendarmes, douaniers et policiers lors d'opérations ou

LIGNE DE MÉTRO
HAÏ EL BADR-AÏN NAÂDJA

La fin des travaux de forage prévue en mars 2014

A la faveur d'une visite d'inspection des travaux d'extension le ministre des transports, Amar Ghoul, a fait savoir, lundi dernier à Alger, que les travaux de forage pour l'extension du métro sur la ligne Haï el Badr-Aïn Naâdja prendront fin en mars 2014.

Les travaux de génie civil prendront fin globalement avant fin 2014 et le processus d'équipement et de maintenance précédant l'exploitation expérimentale sera lancé début 2015.

Un appel d'offres international sera lancé dans les semaines à venir pour les études d'aménagement et d'équipement de cette nouvelle ligne qui s'étend sur 3,6 km. Le ministre a assisté à la jonction de la station Aïn Naâdja 2 à un tunnel souterrain de 800 mètres relié à la station finale de la même ligne. La deuxième extension, celle reliant Haï el Badr à El Harrach a enregistré récemment la pose des rails dans le cadre de l'aménagement et d'équipement. D'autres extensions suivront vers Bab Ezzouar, l'aéroport Houari-Boumediène, Réghaïa et Rouiba d'un côté et vers Baraki, les Eucalyptus et Larbaâ d'un autre côté a fait savoir le ministre. "Nous avons ordonné le lancement des études préliminaires pour l'extension de la ligne du métro vers les régions est et sud de la capitale dans un souci d'adaptation à la dynamique économique de ces localités et pour répondre aux besoins des citoyens", a-t-il dit. Les travaux de réalisation de ces nouvelles lignes sont confiés à l'entreprise publique Cosider dans le cadre de contrats de gré à gré. Cosider a acquis l'expérience l'habilitant à poursuivre la réalisation des projets de métro à Alger et dans d'autres wilayas, a soutenu le ministre qui préconise la formation d'un main d'œuvre qualifiée pour une telle mission.

R. N.

même de simples contrôles et ce, en l'espace de 48 heures seulement. En effet, les gendarmes de l'Escadron de sécurité routière de Tlemcen, ont immobilisé, il y a quelques jours, lors d'un point de contrôle sur l'autoroute Est-Ouest, à hauteur de la déviation menant vers la ville de Maghnia un camion. La fouille du véhicule a permis la découverte de 81 quintaux de kif traité dissimulés dans des briques. Le lendemain de cette importante prise les gendarmes d'Adrar ont réussi, à leur tour, la prise de 4 tonnes de kif traité.

Il est clair que les réseaux marocains de trafic de drogue agissent, désormais, avec une stratégie plus adaptée suivant le contexte régional. Par exemple, depuis le début de ce qu'en appelle le "Printemps arabe", les réseaux marocains ont triplé leur activité en inondant l'Algérie de tonnes de drogue. En termes plus clairs, la rébellion ayant éclaté au Nord-Mali en mars 2012 de même que les soulèvements populaires en Tunisie et en Libye en 2011 et en 2012, ont été des occasions rêvées pour les réseaux de démultiplier leur activité. Le pays qui a le plus souffert de cette activité n'est autre que l'Algérie. Non seulement l'Algérie est appelée à faire face aux différents réseaux de contrebande, aux



Les services de sécurité sur le front de la lutte contre les narcotrafiquants

groupes terroristes qui tentent de s'infiltrer sur le territoire national, mais le pays est de plus contraint de faire face à ces réseaux marocains.

La facture payée par l'Algérie est très lourde d'autant que quatre gardes-frontières ont trouvé la mort en juillet 2012, lors d'une embuscade tendue par des narcotrafiquants et terroristes à Bab El-Asaâ, Tlemcen. Les gardes-frontières d'El

Aârîcha du 25^e groupement ont réussi à 6h du matin dans la journée d'hier à intercepter un véhicule venant du Maroc à bord duquel 10 quintaux de drogue ont été saisis. Durant la même journée, les gardes-frontières dudit groupement ont réussi à récupérer entre 20 à 25 kg de cannabis, lors d'une patrouille mobile effectuée sur le tracé frontalier algéro-marocain.

L. I.

DIRECTION GENERALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE

8 quintaux de kif traité interceptée à la frontière Ouest

Une tentative d'introduction de 8 quintaux de kif traité provenant du Maroc, a été mise en échec lundi par les éléments du service régional de lutte contre les stupéfiants relevant de la sûreté de wilaya de Tlemcen, a-t-on appris mardi auprès des responsables de ce corps constitué. L'opération s'est déroulée lors

d'une embuscade tendue par les éléments du service régional de lutte contre les stupéfiants, au niveau de la zone frontalière Ouled Kaddour et qui ont déclenché une course poursuite contre un véhicule suspect roulant à grande vitesse.

Au bout d'une certaine distance, le conducteur a abandonné la voiture et pris la

fuite empruntant des reliefs accidentés dans la région. Une quantité de drogue conditionnée dans 32 colis de 25 kg chacun a été découverte à bord du véhicule.

Une enquête a été ouverte pour déterminer l'identité du conducteur et ses acolytes et la destination de cette marchandise prohibée.

ARCELORMITTAL ANNABA

Changement à la tête du groupe

PAR RAYAN NASSIM

Suite au dernier accord signé il y a quelques jours entre ArcelorMittal et Sider, Vincent Le Gouic a été désigné directeur général d'ArcelorMittal Annaba à compter d'hier en remplacement de Joe Kazadi, appelé à d'autres fonctions au sein du groupe ArcelorMittal, a indiqué un communiqué du groupe parvenu à notre rédaction. Cette désignation, précise le document, par le conseil d'administration d'ArcelorMittal Annaba, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord stratégique entre ArcelorMittal et Sider et intervient à un moment où l'entreprise s'apprête à lancer son programme d'investissement pour hisser le complexe d'El-Hadjar à un niveau de classe internationale et mieux répondre à la demande locale croissante en produits sidérurgiques. ArcelorMittal est le numéro un mondi-

al de l'exploitation sidérurgique et minière, avec une présence dans plus de 60 pays et une empreinte industrielle dans plus de 20 pays. Guidé par une philosophie visant à produire un acier sûr et durable, il est le principal fournisseur d'acier de qualité des grands marchés sidérurgiques mondiaux, incluant l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage, soutenu par un département de recherche et développement d'envergure mondiale et d'excellents réseaux de distribution, indique toujours le communiqué. Grâce aux valeurs fondamentales que sont le développement durable, la qualité et le leadership, «le groupe agit de manière responsable à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, de ses cotraitants et des communautés au sein desquelles il opère», précise le document qui affirme que «l'acier est pour nous la trame de la vie, au cœur du monde mod-

erne, des voies ferrées aux voitures et aux machines à laver. Nous nous employons activement à rechercher et à produire des technologies et des solutions sidérurgiques contribuant à améliorer l'efficacité énergétique d'un grand nombre des produits et des composants que nous utilisons chaque jour».

Les chiffres financiers clés d'ArcelorMittal pour 2012 font ressortir un chiffre d'affaires de 84,2 milliards de dollars pour une production de 88,2 millions de tonnes d'acier brut, tandis que la production de minerai de fer a atteint 55,9 millions de tonnes.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées sur les marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Luxembourg (MT) et sur les bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

R. N.

OUVERTURE DU SOMMET ÉCONOMIQUE DE LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

Des opérateurs économiques et des chercheurs algériens à Barcelone

Le sommet économique de la Méditerranée occidentale s'ouvre aujourd'hui à Barcelone en Espagne et réunira les responsables des affaires étrangères et des relations économiques et commerciales des pays de l'Europe occidentale, mais également des représentants des pays maghrébins et de l'Afrique subsaharienne.

PAR AMAR AOUIMER

Selon la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), "ce forum se veut être la plateforme pour débattre des enjeux économiques que connaît la Méditerranée occidentale ainsi que les régions connexes, notamment l'Afrique subsaharienne". Par ailleurs, cette source souligne que "ce forum sera rehaussé par la présence des ministres des Affaires étrangères des pays du dialogue 5+5 ainsi que celle des chercheurs et entrepreneurs. Aussi, des tables rondes et des séminaires seront à l'ordre du jour afin de débattre sur des thèmes multiples, à savoir la place de la Méditerranée occidentale dans l'économie globale, le renforcement de la coopération économique entre l'Europe et le Maghreb avec l'Afrique subsaharienne, ainsi que le financement des projets pour le progrès". Les rapports économiques et commerciaux entre les pays européens et les pays du Maghreb seront au centre des discussions, dont le credo consiste à renforcer la

coopération et la collaboration multiforme entre ces pays du pourtour méditerranéen.

Sachant que certains pays, tels que la France, veulent redynamiser le processus d'intégration économique de l'Union pour la Méditerranée où certains dirigeants ont d'ores et déjà entrepris de tracer la future politique économique et de la promotion des jeunes tout en favorisant l'entrepreneuriat, les observateurs s'attendent à des résultats palpables de cette rencontre de Barcelone.

Les participants à ce Sommet de la capitale catalane espagnole chercheront également les voies et les moyens de financement de projets de développement durable dans les pays maghrébins et subsahariens, en ce sens que des pays européens ont affiché leur intention d'aider le développement local en Afrique. Il sera, notamment, question de décortiquer les projets inhérents au développement durable dans les secteurs de l'eau, de la santé publique, de la promotion des



PME et de la facilitation des échanges commerciaux. A. A.

SECTEUR DE LA PÊCHE

Les structures de formation seront équipées d'un Vessel Monitoring System

PAR RIAD EL HADI

Les écoles de formation aux métiers de la pêche maritime seront équipées de VMS (Vessel Monitoring System), un dispositif de contrôle et de surveillance des navires de pêche, a déclaré à Collo (Skikda) le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid-Ahmed Ferroukhi. Les étudiants qui se préparent à exercer les métiers de la mer doivent connaître et maîtriser le fonctionnement de ce dispositif sophistiqué, destiné, notamment, à localiser les embarcations de pêche en détresse, a souligné le ministre lors de sa visite de l'Institut de technologie de la pêche et de l'aquaculture de

Collo. Ferroukhi, après s'être enquis des préoccupations des jeunes en formation dans cet institut, a demandé aux autorités de la wilaya de Skikda d'aider du mieux qu'ils peuvent les jeunes désirant investir dans la pêche et l'aquaculture dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'emploi. Le ministre a entamé sa visite de 2 jours dans la wilaya de Skikda au port de pêche de Collo où il a rencontré des pêcheurs qu'il a encouragés à s'organiser en associations et en coopératives pour régler localement leurs problèmes. Ferroukhi a également inspecté des projets créés à la faveur du soutien de l'Ansej (Agence nationale de soutien à l'emploi des

jeunes) et de la Cnac (Caisse nationale d'assurance chômage). Sur le site de l'ancien institut de pêche de la ville, prévu pour abriter un centre de sécurité maritime, le ministre a instruit les responsables concernés à activer le lancement en réalisation de ce projet. Ferroukhi a également inspecté, à Collo, un chantier naval de statut privé spécialisé dans la fabrication d'embarcations de pêche de 12 m. Le ministre devait poursuivre sa visite dans la wilaya de Skikda hier pour s'enquérir, notamment, du fonctionnement de la ferme crevetteicole d'El-Marsa. R. E.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL L'A AFFIRMÉ

"Le dossier des terres agricoles non exploitées sera ouvert"

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelouahab Nouri, a indiqué que le dossier des terres agricoles non exploitées allait être ouvert et des sanctions seront appliquées contre les faillibles.

"Après les instructions du Premier ministre, le dossier (des terres non exploitées) sera ouvert. Nous allons encourager ceux qui ont commencé à travailler leurs exploitations tandis que les bénéficiaires qui ont failli encouront la déchéance à titre de sanction", a déclaré le ministre en marge de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation.

Lors de sa visite dans la wilaya de Ghardaïa samedi dernier, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a accordé un délai de six mois aux bénéficiaires des terres agricoles dans le cadre de l'Accès à la propriété foncière (APFA) qui n'ont pas encore mis en valeur leurs terres au risque de leur retirer ce droit.

"Le gouvernement a affiché sa volonté d'accorder des terres à ceux qui veulent les exploiter. Mais nous allons combattre, de toutes nos forces, ceux qui détournent ou

abandonnent ces terres", a ajouté Nouri. Selon la loi 83-18 du 13 août 1983 régissant l'APFA, l'exploitant dispose d'une durée de cinq ans pour mettre en valeur la terre dont il a bénéficié et lui accorde deux années supplémentaires en cas de force majeure.

Cependant, malgré une instruction ministérielle publiée en juin 2011 afin d'assainir la situation des exploitants ayant bénéficié de ces terres situées généralement au sud du pays, des lenteurs persistent dans sa mise en œuvre.

Le principe de non exploitation de la terre est consacré par la loi d'orientation foncière de 1990 quel que soit le statut juridique de la terre. L'article 48 de ladite loi stipule que "la non-exploitation effective des terres agricoles constitue, en raison de leur importance économique et de leur fonction sociale, un abus de pouvoir".

Les terres agricoles appartenant aux propriétaires privés ne sont pas épargnées, puisqu'une instruction ministérielle datant du 20 février 2012 a instauré une commission dans chaque wilaya pour constater la non-exploitation des terres privées. Si des

terres à haute potentialités agricoles s'avèrent non exploitées, la loi prévoit une vente forcée après des mises en demeure infructueuses.

Concernant les terres du domaine privé de l'Etat attribuées en concession, le manquement aux obligations d'exploitation sera sanctionné par la résiliation de l'acte de concession.

L'instruction du Premier ministre sera suivie dans les semaines à venir par des inspections sur le terrain par les services de l'Office national des terres agricoles, a-t-on appris auprès du ministère de l'Agriculture. "Nous avons besoin de gens qui veulent travailler la terre et nous sommes disposés à les aider et leur fournir tout l'accompagnement nécessaire", a souligné Nouri.

La limite de la superficie agricole utile (SAU) estimée à 8,5 millions d'hectares et la croissance des besoins alimentaires du pays expliquent les mesures que compte appliquer l'Etat pour inciter les concessionnaires à travailler leurs terres et à participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays. R. E.

PORT DE DJENDJEN

Première cargaison au nouveau terminal de conteneurs fin octobre

La première cargaison sera réceptionnée par le nouveau terminal de conteneurs du port de Djendjen (Jijel) avant la fin octobre, a annoncé l'ambassadeur des Emirats arabes unis, Ali Nasser Mayl Zaabi. Dans des déclarations à la presse en marge de sa rencontre avec le ministre du Transport, Amar Ghoul, l'ambassadeur émirati a indiqué que le nouveau terminal des conteneurs du port de Djendjen, géré par Dubaï Port World (DPW), recevra la première cargaison permettant ainsi au domaine portuaire de devenir "l'un des axes principaux de la coopération algéro-émiratienne". Pour sa part, Ghoul a souligné que l'entrée en service de cette nouvelle infrastructure est à même de "booster" l'activité de ce port qui représente pour l'Algérie "un pôle important aux niveaux méditerranéen et continental à travers, notamment, sa liaison avec l'autoroute Est-Ouest et la voie ferrée". Il a ajouté dans le même contexte que le port permettra, à travers le partenariat entre les deux pays, de hisser le niveau des échanges commerciaux. Le ministre a, en outre, rappelé que le port d'Alger connaîtra, quant à lui, des travaux pour augmenter ses capacités d'accueil afin de renforcer son rôle en tant que façade commerciale outre d'autres projets portuaires devant ouvrir de nouvelles opportunités de partenariat entre l'Algérie et les Emirats arabes unis.

Deux accords de partenariat avaient été signés en novembre 2008 entre DWP et les entreprises portuaires d'Alger et de Djendjen portant sur la modernisation des deux ports algériens. En vertu des deux accords, la société émiratie se chargera, par le biais d'un contrat de concession, de la gestion des deux ports pour une durée de 30 ans. Les deux parties avaient exprimé, à cette occasion, leur souhait de développer le partenariat dans le domaine du transport aérien. A cet effet, un premier vol de la compagnie Emirates avait été inauguré en mars dernier. Une démarche qui s'inscrit, selon Ghoul, dans le cadre d'un accord portant sur le renforcement des flottes des deux pays pour être au diapason du développement des relations économiques entre les deux pays et encourager les échanges entre les citoyens et les opérateurs des deux pays. Par ailleurs, la compagnie algérienne de transport aérien Air Algérie assure également 4 dessertes hebdomadaires alors que la compagnie Emirates assure 7 vols reliant Alger à plusieurs métropoles d'Asie, d'Afrique et d'Océanie. R. E.

CONSTANTINE

**Réhabilitation
du vieux bâti...**

Une centaine de sites abritant des bâtisses anciennes et des monuments de valeur historique et culturelle figurent au programme de réhabilitation du vieux bâti à Constantine, a indiqué la responsable locale de l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGECB). Khadidja Boussof a précisé à l'APS que les opérations de restauration ont été réparties sur "huit principales zones relevant de la médina".

Ces opérations impliquent un savoir-faire spécialisé à même de sauvegarder le cachet architectural initial des sites à restaurer, en bannissant toute approche susceptible de défigurer l'édifice à réhabiliter, a-t-elle indiqué.

De son côté, Khatim Benbouzid, architecte chargé de la communication auprès de l'annexe de l'OGECB de Constantine, a précisé que le programme de réhabilitation concernera notamment les sites archéologiques de Tiddis, le mausolée de Massinissa, certains édifices religieux tels que les mosquées Hacène Bey, Sidi Mimoun, Rabaine Cherif, Sidi Moghrif, les zaouia Tidjana et Seyida Hafsa, en plus de la maison et l'imprimerie d'Abdelhamid Benbadis, une tannerie située au lieu dit Chatt et certains Fondouks.

**...recrutement de
168 enseignants
pour l'université**

168 nouveaux enseignants ont été recrutés pour les universités de Constantine 1, 2 et 3, au titre de la rentrée 2013-2014.

Ces recrues, principalement des maîtres de conférences et des maîtres-assistants, qui portent les effectifs du corps enseignant à 2.870 personnes, permettront de combler le déficit en encadrement pédagogique relevé dans les différentes facultés de ces universités. 12.000 nouveaux bacheliers ont rejoint les trois universités de Constantine.

SOUK AHRAS

**Embellissement
de la ville**

Un plan de requalification et d'embellissement de la ville de Souk Ahras sera engagé "avant fin octobre courant" par l'Assemblée populaire communale a indiqué son vice-président, Hamana Boulares. Ce plan prévoit notamment l'enlèvement des amas de débris enlaidissant le tissu urbain de la ville. La ville de Souk Ahras sera divisée en sept secteurs urbains. Pour assurer la plus large participation des citoyens à cette opération, une réunion regroupera les membres de la section locale du Croissant-Rouge algérien, les Scouts musulmans algériens, des entrepreneurs et les cadres des directions des travaux publics, du transport, du commerce et de la culture, en plus de la conservation des forêts.

BARIKA

**Ouverture d'une
annexe de l'école
des jeunes
sourds-muets**

L'école des jeunes sourds-muets de Batna ouvrira une annexe dans la commune de Barika dès le début de l'année 2014, selon le directeur de cet établissement spécialisé, Mohamed-Salah Daïf. L'annexe disposera de cinq classes d'une capacité totale de 60 places pédagogiques, a ajouté ce responsable, précisant que les inscriptions débuteront en décembre prochain. Pas moins de 131 enfants sourds-muets sont actuellement scolarisés à l'école de Batna qui dispose d'une capacité de 150 places pédagogiques avec internat de 66 lits. 11 professeurs dont 8 enseignants spécialisés assurent l'encadrement au sein de cet établissement créé en 1980, a indiqué la même source, rappelant que la wilaya de Batna dispose actuellement de 14 établissements de prise en charge de personnes aux besoins spécifiques.

APS

AIN TEMOUCHENT, DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU

**La station d'épuration
en phase d'essai**

La nouvelle station d'épuration des eaux usées de la ville de Aïn Temouchent est extensible à 119.000 équivalent habitant à l'horizon 2030, soit 13.500 m³/j.

PAR BOUZIANE MEHDI

Aïn Temouchent, la nouvelle station d'épuration des eaux usées (Step) est entrée en phase d'essai, a indiqué samedi dernier le directeur des ressources en eau de la wilaya. Réalisée par une société étrangère pour un coût global de deux milliards DA, cette station d'une capacité de 80.000 équivalent habitants, soit 10.920 m³/jour, se trouve en phase d'essai sous la supervision de l'entreprise réalisatrice pour une durée de deux ans, a précisé à l'APS Mourad Hamel.

A la fin de cette phase, elle sera gérée par l'antenne locale de l'Office national d'assainissement (ONA), a ajouté le même responsable, indiquant que cette nouvelle station d'épuration des eaux usées de la ville de Aïn Temouchent est extensible à 119.000 équivalent habitant à l'horizon 2030, soit 13.500 m³/j.

Les principaux objectifs du projet sont d'intercepter et d'épurer les eaux d'origine domestiques, afin de contribuer à la préservation des ressources et la valorisation des résidus. Un traitement biologique à boues activées de la charge carbonée, azotée et phosphorée a été retenu. Les boues seront épaissies et déshydratées sur filtre à bande et lit de séchage, a expliqué à l'APS M. Hamel, ajoutant, "pour l'instant, les eaux épurées sont rejetées en mer, en attendant leur exploitation à des fins d'irriga-



tion agricole". L'Office national d'assainissement (ONA) est déjà présent au niveau de six stations implantées à Aïn Larbâa, Emir-Abdelkader, Sidi Safi, Hassi El-Ghella, El Amria et El Malah.

Dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014 portant sur la dotation de chaque commune de la wilaya de ces moyens de protection de l'environnement, une autre station, d'un débit de rejet de 1.226 m³/jour, est en cours de réalisation à Bouzedjar. Basé sur de la boue activée à faible charge, le même processus d'épuration est retenu, a indiqué le directeur des ressources en eau de la wilaya.

La capacité de cette Step passera à 1.920 et

2.640 m³, respectivement aux horizons 2020 et 2035. Occupant une superficie de 1,50 hectare, la station de Bouzedjar pourra irriguer, selon le même responsable, 140 hectares de terres agricoles de cette commune relevant de la daïra d'El Amria. Deux Step sont, par ailleurs, en cours d'étude à Beni Saf et Sidi Benadda. L'ensemble de ces stations totaliseront un volume annuel traité de l'ordre de 13 millions de mètres cubes d'eau épurée. Cette capacité se traduira par la possibilité d'irriguer une superficie de 1.300 ha.

B. M.

ORAN, ZONE CÔTIÈRE DE CAP-BLANC

Relance du chantier de la ferme aquacole

Le chantier de réalisation d'une ferme aquacole de daurade dans la zone côtière de Cap-Blanc relevant de la commune d'El Kerma a été relancé dernièrement, a indiqué le directeur de la Pêche et des Ressources halieutiques. Les travaux de cet important projet aquacole ont repris après des années d'arrêt en raison de problèmes de financement et administratif, a indiqué à l'APS Mohamed Bengrina. La ferme devra entrer en phase de production en fin d'année 2014 pour une capacité de 1.000 tonnes/an.

Il est prévu aussi la production du loup de mer dans cette ferme aquacole, concrétisée dans le cadre d'un investissement privé.

Dans le but de développer l'aquaculture à Oran, des mesures administratives ont été entreprises pour le lancement des travaux de deux fermes spécialisées dans la production du loup de mer dans la localité de Kristel et la commune d'Arzew. Par ailleurs, une coordination est en cours avec les dispositifs de soutien à la création d'entreprises en vue d'encourager les jeunes à l'investissement dans le domaine

de la pêche, par l'acquisition de petits métiers qui peuvent accoster aux ports traditionnels de la wilaya, a ajouté M. Bengrina.

Des crédits pour l'acquisition de motos dotées d'équipements de froid pour la vente de produits de mer, seront aussi accordés aux jeunes à la faveur d'une coordination avec les APC et l'antenne de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem) suivant les normes en vigueur.

APS

ILLIZI, CONSERVATION DES FORÊTS

Plusieurs projets en cours de réalisation

Plusieurs projets, accordés au titre de différents programmes de développement au secteur des forêts, dans la wilaya d'Illizi, sont en cours de réalisation, a indiqué la Conservation des forêts de la wilaya. Inscrits dans le cadre de la préservation des ressources faunistique et floristique, ainsi que désenclavement des zones reculées, ces projets portent sur l'installation d'un réseau d'irrigation de goutte-à-goutte au niveau de 80 hectares retenus au titre de la concession agricole, et la réservation de 338 ha à l'agricul-

ture et l'oléiculture, à lancer durant le dernier trimestre de 2013, a précisé le conservateur des forêts, Brahim Djehal.

M. Djehal a fait état également de l'aménagement de trois points d'eau au niveau des zones Tadem, Fadnoute et Tabket, ainsi que l'ouverture d'une quinzaine de km de pistes agricoles.

Ce dernier projet bute, toutefois, sur des contraintes gênant sa concrétisation et afférentes notamment aux reliefs difficiles de la région. Le même responsable a signalé, en outre, la réalisation en cours

d'autres opérations portant sur l'entretien de 9 puits, l'équipement 74 autres en kits solaires et l'ouverture de 40 km de pistes, 30 km à Illizi et le reste réparti entre les communes de Djanet et Bordj El-Haouès.

D'autres projets consistant en la réalisation de 42 forages profonds à travers la wilaya et de six points d'eau sont aussi en cours à Illizi.

Une enveloppe de 115 millions DA a été consentie, par ailleurs, pour le soutien des agriculteurs et petits éleveurs de la région.

APS

UN NOUVEAU CHU POUR TIZI-OUZOU

Lancement des travaux en 2014

Les travaux du nouveau centre hospitalo-universitaire de la wilaya de Tizi-Ouzou seront entamés en 2014, a révélé Abdelkader Bouazghi, wali de Tizi-Ouzou, lors d'une importante séance de travail consacré au secteur de la santé dans la région.

PAR LOUNES BOUGACI

Le secteur de la santé dans la wilaya de Tizi-Ouzou a connu des remous ces derniers temps suite au décès d'une parturiente après un accouchement au sein de la clinique obstétrique Sbihi-Tassadit, située au chef-lieu de wilaya. Un décès qui fait suite à six autres ayant été enregistré tout au long des années 2012 et 2013. Les proches des victimes attribuent les causes de ces décès à « des négligences ». Mais du côté des responsables, les réponses sont plutôt tout autre. Dans le cas de la dernière victime, il s'agit d'une hémorragie qui a entraîné le décès de la femme âgée de 32 ans. Malgré ces problèmes, il n'en demeure pas moins que le secteur de la santé dans la wilaya a connu de nettes améliorations ces dernières années grâce principalement aux budgets très importants alloués par l'Etat à ce secteur névralgique. Les responsables de la wilaya lui accordent d'ailleurs un intérêt majeur. Lors de la rencontre récente consacrée au secteur de la santé, le wali de Tizi-Ouzou, Abdelkader Bouazghi, n'a pas manqué de rappeler cette vérité. La réunion en question a regroupé plusieurs responsables concernés par ce domaine comme le secrétaire général de la wilaya, le représentant du président de l'Assemblée populaire de wilaya, le directeur de la santé et de la population, les chefs de



daïra ainsi que les directeurs des structures hospitalières publiques de la wilaya. La rencontre a permis de procéder à l'installation officielle, par le wali, de la commission de wilaya chargée de la réhabilitation des services publics administratifs locaux relevant du secteur et ce, suite à une instruction ministérielle. Le wali a procédé à l'installation officielle de ladite commission composée du secrétaire général de la wilaya, le directeur de la réglementation et des affaires générales, l'inspecteur général de la wilaya, le directeur de l'administration locale, quatre chefs de daïras, quatre présidents d'assemblées populaires communales, quatre secrétaires généraux de communes et enfin, de deux représentants de l'assemblée populaire de wilaya. « La commission aura pour mission de définir les contraintes rencontrées dans le secteur

et d'établir les propositions de recommandations en matière de réhabilitation des services publics administratifs », précise-t-on. Cette séance de travail a été aussi mise à profil pour rappeler que la santé représente un secteur très sensible qui emploie 13.000 personnes entre le public et le privé. « L'Etat a injecté un montant très important à ce secteur dans la wilaya de Tizi-Ouzou », a rappelé le premier magistrat de la wilaya. Ce dernier a ajouté qu'en dépit des structures que compte le secteur, ce dernier vient de bénéficier d'un nouveau centre hospitalo-universitaire dont le choix de terrain a été fait. Le projet sera lancé au plus tard en janvier 2014.

L. B.

Les difficultés à surmonter

De nombreuses insuffisances restent posées dans le secteur de la santé malgré les efforts déployés par les responsables et les travailleurs, tous corps confondus, et les moyens mis en œuvre par l'Etat. Le problème crucial des déchets d'activités de soin reste posé. Pour parer aux risques infectieux que cette situation risque d'occasionner, les responsables du secteur annoncent la mise en place d'un dispositif global. Ce dernier permettra de gérer les déchets résultants des activités de soins des établissements publics et privés, avec une démarche de coordination avec le Centre hospitalo-universitaire de Tizi-Ouzou. Les EPH, EPSP et EHS sont ainsi invités à prendre attache avec la direction du CHU afin de contracter des conventions. De son côté, le directeur général du CHU Nedir-Mohamed, le professeur Abbès Ziri, a dressé un point de situation de son établissement et les contraintes que celui-ci rencontre en matière d'évacuation périphérique et à partir des wilayas

limitrophes. Le Pr Ziri a sollicité la délocalisation d'un certain nombre de consultations, notamment en matière d'urgences médicales vers la polyclinique de la Nouvelle-Ville, ainsi que la création d'un deuxième centre aux profit des dialyses. Le même responsable a sollicité l'affectation de radiologues en nombre suffisant pour la wilaya et a plaidé pour l'encouragement de l'hospitalisation à domicile. La solution à toutes ces difficultés réside, de l'avis du wali, dans la coordination entre la direction de la santé et les différents secteurs hospitaliers publics et privés, par la tenue de réunions hebdomadaires visant à cerner les contraintes et proposer des recommandations. Pour leur part, les chefs de daïra et les différents intervenants ont exposé leurs préoccupations en matière de contraintes rencontrées par les établissements locaux relevant du secteur. Ils ont proposé les voies et moyens permettant l'amélioration des prestations fournies par ces derniers. Le directeur de la

clinique d'accouchement Sbihi-Tassadit a recensé les contraintes auxquelles fait face son établissement notamment en matière d'évacuations vers celui-ci qui compte un taux d'occupation de lits de l'ordre de 123%, dépassant largement ses capacités. Le wali a exhorté les représentants du secteur « à asseoir une démarche commune en mettant en mouvement tous les moyens de la wilaya et procéder à l'ouverture au profit du public de tous les établissements réceptionnés à l'instar de l'hôpital de Tizirt, de la polyclinique d'Iflissen et du centre de transfusion sanguine tout en insistant sur le règlement définitif des problèmes liés au centre anticancer de Draâ-Ben-Khedda ». Le wali a aussi instruit le directeur de la santé et de la population d'intensifier des inspections à travers les structures sanitaires de la wilaya en l'invitant et l'ensemble de l'assistance à une séance similaire dans un mois.

L. B.

Le secteur par les chiffres

Ces dernières années, le secteur de la santé a enregistré de nombreux investissements importants suite aux enveloppes budgétaires allouées par l'Etat. Le secteur privé a également mis le pied à l'étrier et contribue ainsi, malgré de nombreuses insuffisances relevées ici et là, à alléger la pression sur les établissements publics. Ainsi, la wilaya de Tizi-Ouzou compte un Centre hospitalo-universitaire (CHU Nedir-Mohamed), situé au centre-ville de Tizi-Ouzou avec une capacité de 1.009. Ce chiffre concerne les deux infrastructures : celle de la ville et le sanatorium de Belloua. La même wilaya compte deux établissements hospitaliers spécialisés (EHS), l'un spécialisé en gynécologie obstétrique et l'autre en psychiatrie comportant respectivement 82 lits et 330 lits. Il s'agit de la clinique d'accouchement Sbihi-Tassadit et de l'hôpital psychiatrique Fernane-Hanafi de Oued-Aïssi. La wilaya recèle en outre 7 établissements publics hospitaliers (EPH) implantés dans les chefs-lieux de daïra d'une capacité d'hospitalisation de 2.586 lits, 8 établissements publics de santé de proximité (EPSP), 58 polycliniques et 285 salles de soins. Quant aux infrastructures relevant du secteur privé, 16 établissements hospitaliers privés sont implantés à travers le territoire de la wilaya de Tizi Ouzou, totalisant 286 lits, à savoir : 13 cliniques médico-chirurgicales, 3 cliniques ambulatoires spécialisées et 5 centres hémodialyses.

Inauguration de plusieurs édifices publics

Désormais, la pression sur le siège de la wilaya baissera incontestablement avec la mise en service, en ce mois d'octobre, de nombreux nouveaux sièges d'administrations. En effet, Abdelkader Bouazghi, wali de Tizi-Ouzou, accompagné du président de l'assemblée populaire de wilaya, Hocine Haroun, a effectué des visites d'inspection et d'ouverture officielle des nouveaux sièges des directions du tourisme, de la chambre des arts et métiers, des services agricoles, de la pêche et des ressources halieutiques, de la subdivision des ressources en eau, de la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction, du service de la réglementation et des affaires générales de la wilaya, de la direction de l'emploi et enfin de la direction de la culture, a indiqué, hier, la cellule de communication de la wilaya. Cette dernière précise en outre qu'au cours de chaque ouverture, des fiches techniques afférentes à chaque direction lui ont été présentées. La même source a indiqué qu'au niveau de chaque siège, le premier magistrat de la wilaya a demandé aux employés concernés de contribuer à l'embellissement et à la sauvegarde des infrastructures. En marge de ses sorties sur le terrain, le premier magistrat de la wilaya de Tizi-Ouzou a visité les stands de l'exposition organisée au niveau de la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou par la direction du logement et des équipements publics à l'occasion de la journée nationale et arabe de l'habitat, conclut la cellule de communication de la wilaya. Il y a lieu de rappeler que toutes ces infrastructures ont été réalisées en un temps record.

L. B.

LIBAN

4 roquettes tirées depuis la Syrie frappent une ville libanaise

Quatre roquettes tirées depuis la Syrie se sont abattues lundi sur la ville d'Hermel, dans l'est du Liban, sans faire de victimes, a affirmé une source au sein des services de sécurité.

"Quatre roquettes tirées depuis le territoire syrien ont frappé différentes zones de la ville d'Hermel", à une dizaine de kilomètres de la frontière libano-syrienne, a indiqué cette source citée par des agences.

"Aucune victime n'a été signalée", a-t-elle ajouté.

Hermel, tout comme d'autres zones proches de la frontière, a régulièrement été touchée par des bombardements depuis le début du conflit syrien en mars 2011.

Le Liban reste pris dans l'engrenage du conflit en Syrie voisine qui a exacerbé les tensions intercommunautaires dans le pays.

VIOLENCES EN IRAK

34 morts dans un attentat contre un café à Bagdad

Au moins 34 personnes ont été tuées à Bagdad, dimanche soir, dans un attentat-suicide qui a frappé le quartier chiite d'Amil, selon les autorités. Le kamikaze, au volant d'une voiture piégée, a visé un café et un marchand de jus de fruits, bondés au moment de l'explosion.

L'attaque a ponctué une journée de violences qui ont provoqué la mort de près de 50 personnes à travers le territoire.

Une voiture piégée a ainsi visé la maison d'un officier de police dans un village au nord de la capitale, tuant sept membres de sa famille, selon les autorités locales.

A Rawa, dans l'ouest du pays, ce sont cinq kamikazes, vêtus d'uniformes de forces de sécurité, qui ont tenté d'attaquer le conseil municipal de la ville. Deux assaillants ont été abattus, les trois autres se faisant exploser à l'extérieur, tuant deux officiers de police et un civil.

L'Irak est en proie à une flambée de violences inédite depuis le retrait américain, en décembre 2011, sur fond de radicalisation de la communauté sunnite, qui s'estime discriminée.

Contesté, le Premier ministre chiite, Nouri Al-Malik, au pouvoir depuis sept ans, paraît incapable d'endiguer la vague d'attentats qui secoue le pays et ses opposants, systématiquement écartés du pouvoir, l'accusent de comportement de plus en plus sectaire et dictatorial.

Agence

RÉVÉLATIONS SUR L'AMPLEUR DE L'ESPIONNAGE

Paris convoque l'ambassadeur des Etats-Unis

Paris a demandé, lundi, des explications aux Etats-Unis après de nouvelles révélations sur l'ampleur de l'espionnage mené par l'Agence de sécurité nationale américaine (NSA) en France.



La publication par *Le Monde* d'informations selon lesquelles la NSA a massivement écouté les communications téléphoniques et électroniques des Français a coïncidé avec l'arrivée à Paris du secrétaire d'Etat américain John Kerry, qui entame une tournée en Europe consacrée à la situation au Proche-Orient.

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a jugé "invraisemblable" qu'un pays allié ait recours à ces pratiques sans justification stratégique ou de sécurité nationale.

"Il faut que les Etats-Unis répondent, et pas par des réponses évasives mais des réponses claires, et en justifiant les raisons pour lesquelles ces pratiques ont été utilisées", a-t-il dit à la presse lors d'un déplacement au Danemark.

Selon le ministère français des Affaires étrangères, le directeur de cabinet de Laurent Fabius a rappelé à l'ambassadeur, Charles Rivkin, que ces pratiques entre partenaires étaient "totalement inacceptables".

Il a ajouté que la question serait aussi évoquée mardi par Laurent Fabius lors d'un entretien avec John Kerry à Paris.

70,3 millions d'enregistrements

L'ambassadeur américain a déclaré à l'issue de la rencontre que les consultations bilatérales sur ces "allégations" de collecte d'informations allaient se poursuivre mais il ne s'est pas prononcé sur les informations publiées par *Le Monde*.

Le dossier est suivi par le président français, et le ministre des Affaires étrangères s'en est entretenu avec François Hollande, précise, pour sa part, l'Elysée.

Le Monde a commencé à publier lundi une nouvelle série d'articles tirés de documents soustraits à la NSA par un ancien informaticien de l'agence de renseignement améri-

caine, Edward Snowden, aujourd'hui réfugié en Russie.

Selon les documents cités, les cibles de l'agence américaine sont aussi bien des personnes soupçonnées de liens avec des activités terroristes qu'appartenant au monde des affaires, de la politique ou à l'administration française.

Protection des données

La NSA s'est aussi intéressée de très près, du 1er au 31 janvier 2013, aux adresses de messagerie wanadoo.fr, rattachée à l'opérateur Orange, et Alcatel-Lucent.com, liée au groupe franco-américain du même nom, écrit *Le Monde*.

Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a jugé ces nouvelles révélations "choquantes".

"Si un pays ami, si un pays allié, espionne la France ou espionne d'autres pays européens, c'est totalement inacceptable", a-t-il déclaré sur Europe 1.

Le parquet de Paris a ouvert en juillet une enquête préliminaire au sujet du programme international de surveillance américain Prism, à la suite d'une première vague de révélations, en juin, sur l'espionnage des communications téléphoniques et internet par la NSA.

"Nous avons déjà été alertés au mois de juin, nous avons réagi fortement mais visiblement il faut aller plus loin", a souligné Laurent Fabius en déplacement au Luxembourg.

Dès les premières révélations d'Edward Snowden, Paris avait proposé à ses partenaires de l'Union européenne d'inclure dans les négociations commerciales avec les Etats-Unis un volet sur la protection des données.

R. I./Agence

EGYPTE, ILS RÉCLAMENT LE RÉTABLISSEMENT DU PRÉSIDENT DÉCHU DANS SES FONCTIONS

Des étudiants pro-Morsi poursuivent leur mouvement au Caire

Plusieurs milliers d'étudiants de l'université islamique Al-Azhar ont manifesté lundi, pour le troisième jour consécutif, afin de réclamer le rétablissement dans ses fonctions du président égyptien Mohamed Morsi.

Selon des responsables de la sécurité, environ 4.000 étudiants sont impliqués dans ce mouvement de protestation qui touche les campus d'Al-Azhar au Caire et d'autres villes du pays. Quarante-quatre manifestants ont été interpellés.

Ce mouvement pourrait embarrasser le gouvernement mis en place après la

destitution de Mohamed Morsi par l'armée le 3 juillet dernier. L'institution Al-Azhar, plus haute autorité religieuse d'Egypte, épouse, en effet, généralement la ligne gouvernementale. Certains imams, responsables et professeurs d'Al-Azhar sont connus pour être des partisans du président déchu, mais il est difficile de savoir si ces manifestations sont le reflet de profondes divergences entre eux et les adversaires de l'ancien chef de l'Etat, ou s'il s'agit d'un mouvement spontané de la part des étudiants.

Les autorités égyptiennes ont réprimé

dans le sang cet été les manifestations organisées par les Frères musulmans, dont Mohamed Morsi est issu, après la destitution du président, élu démocratiquement un an plus tôt. Des centaines de partisans de Morsi ont été tués sous les balles des forces de sécurité.

Une loi actuellement en préparation prévoyant d'encadrer plus strictement les rassemblements est la cible de critiques des associations de défense des droits de l'Homme, qui redoutent qu'elles ne conduisent à de nouveaux bains de sang.

LIBYE, 2 ANS APRÈS LA CHUTE DU RÉGIME DE KADHAFI

Le spectre de la guerre civile hante le pays

Deux ans après la chute du régime de Mouammar Kadhafi, le spectre de la guerre civile plane sur la Libye où les milices armées font la loi empêchant l'édification d'un Etat stable.

Quand la rébellion a annoncé la "libération" du pays du régime de Maâmmar Kadhafi le 23 octobre 2011, trois jours après la mort du dictateur déchu, les Libyens voyaient déjà leur riche pays pétrolier devenir un nouveau Dubaï. Aujourd'hui, ils sont hantés par les scénarios somalien ou irakien. En effet, les ex-rebelles qui ont combattu l'ancien régime durant huit mois de conflit, et qui étaient porteurs de tous les espoirs, sont devenus après quelques mois la source de tous les maux du pays et de l'anarchie qui y règne.

"Nous avons volontairement contribué au chaos qui règne dans le pays en prenant les armes", regrette Muftah al-Bedri, la cinquantaine, dénonçant l'insécurité dans le pays.

Chargés par les autorités de transition de sécuriser les installations stratégiques du pays et ses frontières, après l'effondrement de toutes les institutions en 2011, ces rebelles qui ont puisé dans l'arsenal militaire de l'ancien régime, se sont formés en milices et assurent les fonctions de l'armée et de la police.

Une partie de ces groupes armés ont été formés sur des bases idéologiques comme c'est le cas pour les salafistes d'Ansar al-Chariaa. Mais d'autres sont autonomes, enracinées dans leur région voire leur tribu, comme les milices de Zenten et Misrata.).

Des groupes lourdement armés

La plupart de ces groupes, lourdement armés, sont officiellement rattachés au ministère de l'Intérieur ou de la Défense mais n'obéissent dans les faits qu'à leurs chefs et à leurs intérêts et sont régulièrement accusés de violations des droits de l'Homme.

En fait, les troupes rebelles ont mis la main sur tous les trafics comme celui de drogue ou d'immigration clandestine et



font capoter les efforts des autorités à former une armée et une police professionnelles.

"Nous nageons à contre le courant", a reconnu dimanche le Premier ministre, Ali Zeidan, faisant état de "plusieurs forces qui entravent la construction de l'organe sécuritaire de l'Etat".

L'enlèvement du Premier ministre le 10 octobre par une milice "officiuse", a mis en évidence la fragilité du pouvoir central, dans un paysage politique fragmenté et

complexe où les allégeances et les rivalités locales, tribales et idéologiques, l'emportent souvent sur le clivage entre "islamistes et libéraux".

Ainsi, des affrontements réguliers opposent des milices ou des tribus, notamment dans le cadre d'une lutte pour le contrôle des trafics aux frontières.

"La situation risque de dégénérer durant les prochains mois", a averti un diplomate en poste à Benghazi sous couvert de l'anonymat, ajoutant que les violences

pourraient gagner toutes les régions du pays.

Pour acheter la paix, les autorités de transition ont distribué à tour de bras des millions de dollars à des dizaines de milices, ouvrant la porte à des dérives mafieuses.

Dès que le gouvernement ferme le robinet des "primes" ou tente de dissoudre des milices, ces dernières n'hésitent pas à s'attaquer aux institutions de l'Etat, enlever des responsables ou bloquer des sites pétroliers.

Des "autorités" impuissantes

Des milices, qui étaient chargées de garder des installations pétrolières, bloquent depuis plusieurs semaines des terminaux pétroliers dans l'est du pays, provoquant une perte estimée jusqu'ici à 6 milliards de dollars.

Les autorités semblent aussi désarmées face à une montée en puissance des groupes extrémistes, en particulier dans l'est du pays, théâtre d'assassinats de membres des forces de sécurité et d'attentats contre les intérêts et représentations diplomatiques occidentales.

L'attaque la plus spectaculaire a été perpétrée le 11 septembre 2012 contre le consulat américain à Benghazi provoquant la mort de l'ambassadeur et de trois autres Américains.

La flambée de violence a fait fuir la plupart des diplomates et des compagnies étrangères, retardant la reconstruction de ce pays après huit mois de conflit en 2011 et une quarantaine d'années de dictature sous Maâmmar Kadhafi.

Les rivalités politiques et l'absence d'une feuille de route claire, envenime par ailleurs la situation.

Mais le Premier ministre semble garder un brin d'optimisme, prédisant "un avenir radieux" estimant que la situation en Libye est bien meilleure que dans d'autres pays, qu'il s'est gardé de nommer.

Safia Farkech, veuve de Kadhafi, réclame la dépouille de son mari

Deux ans après la mort de Maâmmar Kadhafi, sa veuve Safia Farkech a lancé un appel à l'Onu afin de récupérer la dépouille de son mari et de son fils, dans une lettre révélée par *The Voice of Russia*. Maâmmar Khadafi et Mouatassim ont été tués par des rebelles le 20 octobre 2011 à Syrte dans le centre de la Libye. Le cadavre de l'ancien dictateur avait même été exposé à Misrata avant d'être enterré dans un endroit secret.

Injustifiable du point de vue de la religion

"Je demande au Conseil de sécurité de l'Onu et à l'Union européenne de dévoiler le lieu où se trouvent les dépouilles de ces martyrs (son mari, son fils et leurs compagnons) et de les remettre à leurs familles pour les enterrer à l'endroit et de la manière qu'elles souhaitent", écrit donc Safia Farkech, dans ce courrier révélé par cette radio russe.

"Ce qui a été fait à mon mari et à mon fils ne peuvent pas être justifiés du point de vue de la religion, poursuit sa veuve qui réclame également d'enquêter sur les conditions dans lesquelles Mouammar Kadhafi et ses compagnons ont été tués ce jour-là." Et la veuve de rappeler

que son mari était justement le fondateur de l'Union africaine.

5 morts dans des affrontements liés à l'allocation de logements à Tripoli

Cinq personnes ont été tuées et quatre autres blessées lors d'affrontements dans le sillage d'une dispute sur l'allocation d'appartements dans un nouveau complexe résidentiel en Libye, ont annoncé lundi des sources sécuritaires.

"Des affrontements armés ont éclaté il y a deux jours entre des résidents de la ville de Touche, suite à une dispute sur l'allocation des appartements dans le complexe résidentiel récemment construit par le gouvernement", a expliqué un officier des forces de sécurité nationale sous couvert d'anonymat. "Au cours des deux jours d'affrontements, cinq personnes auraient été tuées et quatre blessées", a-t-il précisé. La situation sécuritaire en Libye s'est détériorée, et le pays a connu une escalade de la violence au cours des derniers mois. Par ailleurs plusieurs dizaines de chauffeurs égyptiens retenus depuis jeudi dernier par un groupe armé dans

l'Est de la Libye ont été libérés dimanche passés par leurs ravisseurs qui réclamaient la libération de Libyens détenus en Egypte, ont indiqué une source de sécurité libyenne et l'ambassadeur égyptien. "Les chauffeurs au nombre ne dépassant pas les 80 qui étaient retenus par des hommes armés à Ajdabiya ont été relâchés par leurs ravisseurs", a indiqué la source de sécurité à des médias, précisant que "les camionneurs avaient pu partir". L'ambassadeur égyptien à Tripoli, Mohamed Abou Bakr, a confirmé la libération des chauffeurs, précisant que ces derniers étaient "retenus et non enlevés".

L'ambassadeur a ajouté que les "chauffeurs étaient retenus dans leurs camions et avaient été bien traités".

Les autorités égyptiennes avaient indiqué qu'une vingtaine de chauffeurs avait été "enlevée" par des groupes armés. Une importante communauté de travailleurs égyptiens vit toujours en Libye. Deux ans après le renversement du dirigeant libyen Maâmmar Khadafi, les autorités de transition en Libye peinent à mettre sur pied des forces de sécurité efficaces et sont engagées dans un bras de fer avec des milices armées qu'elles n'arrivent pas à contrôler.

Synthèse R. I./Agences

ARTHROSE

Définition, causes et symptômes...

Qui dit arthrose dit usure. On ne peut pas réparer une usure rapidement et facilement. Il n'y a pas de traitement miracle de l'arthrose. La prévention par l'hygiène de vie est primordiale. Par contre, on peut soulager assez vite l'inflammation causée par cette usure et ce, sans effets secondaires nocifs.

L'arthrose a toujours une évolution lente et par poussées au fur et à mesure de l'usure du cartilage.

De plus, On peut, patiemment, donner les moyens à l'organisme de régénérer les cartilages lésés surtout si l'usure n'est pas trop importante -on a longtemps affirmé que les neurones ne pouvaient pas se régénérer jusqu'à ce qu'on s'aperçoive du contraire-.

Mais qui dit régénération dit traitement long et hygiène de vie meilleure pour supprimer les causes de l'arthrose tout en soulageant les douleurs inflammatoires causées par cette arthrose.

Ainsi, pour les hyperactifs, est-il nécessaire de « reposer » l'articulation quelques mois au minimum, en ayant

des activités qui ménagent les articulations atteintes et ce, sous peine de résultats décevants.

Par contre, l'âge, le sport ne sont pas des obstacles à une récupération. Nous avons pu observer des résultats spectaculaires sur des arthroses du genou chez des personnes de plus de 80 ans. A cet âge, la volonté et l'hygiène de vie sont évidemment encore plus importantes. Les arthroses de la hanche sont les plus difficiles car trop souvent les personnes tentent les traitements naturels tardivement.

La hanche est une grosse articulation, beaucoup sollicitée et liée aux douleurs du bas du dos. Lorsque l'usure et l'inflammation sont trop importantes, les personnes renoncent à un traitement



naturel long, aux résultats aléatoires, alors que la prothèse est facile à poser et supprime immédiatement, ou presque, les douleurs importantes.

Les traitements naturels proposés ici

devraient malgré tout être engagés pour protéger les autres articulations et éviter dans l'avenir la pause d'autres prothèses. La véritable prévention est d'entretenir son organisme.

DOULEUR AU GENOU

Et si c'était une arthrose ?

L'arthrose du genou ou gonarthrose est une cause fréquente de douleur au genou.

A quoi est due cette affection ?

A quoi est due l'arthrose du genou ?

L'arthrose correspond à une usure mécanique de l'articulation.

Au fil des années, le tissu articulaire s'altère progressivement, le cartilage se fragilise, son épaisseur diminue, voire disparaît par endroit. C'est ainsi que l'os peut souffrir, lui aussi, tandis que la membrane synoviale (tapissant l'intérieur de la capsule des articulations) peut devenir l'objet d'une inflammation, provoquant un gonflement de l'articulation.

Au final, l'arthrose du genou n'est pas une simple usure du cartilage, mais une véritable maladie.

Quels sont les symptômes de l'arthrose du genou ?

Quelle que soit l'articulation touchée, la douleur est typiquement ressentie lors des mouvements et donc aggravée à l'effort.

La douleur a aussi tendance à s'accroître au fil de la journée, ce qui fait que l'arthrose du genou fait aussi souffrir lors d'une simple position debout ou assise prolongée.

C'est le matin au réveil, après un long repos, que la douleur est la plus atténuée.

Comment soulager l'arthrose du genou ?

L'application de froid au niveau du genou soulage la douleur lors d'une poussée inflammatoire.



Si cela ne suffit pas, il faut recourir à des médicaments anti-inflammatoires, par voie orale ou locale (gel, crème, patch).

En cas de poussées très sévères, on recourt à des infiltrations de corticoïdes,

parfois précédées d'un lavage de l'articulation du genou (réalisée en milieu hospitalier pour éliminer les débris cartilagineux). Des infiltrations d'acide hyaluronique peuvent aussi être proposées.

Si le genou atteint d'arthrose ne doit pas être mis au repos, il est cependant préférable, lors des poussées douloureuses, de soulager l'articulation en utilisant par exemple une canne ou une béquille. Ce procédé évite également que le genou indemne d'arthrose ne se retrouve à porter tout le poids du corps et s'use aussi.

Que peut-on faire pour éviter l'arthrose du genou ?

En prévention de l'arthrose du genou, il est préférable d'éviter les talons hauts car ils entraînent des répercussions sur le fonctionnement de l'articulation des genoux.

Bougez ! Pour préserver le bon fonctionnement des articulations et leur souplesse, il faut les utiliser (marche, vélo, natation).

Contre l'arthrose du genou, une heure de marche trois fois par semaine est très bénéfique.

Dans tous les cas, il faut adapter ses activités physiques et de la vie quotidienne à ses possibilités.

Perdez du poids ou maintenez un poids stable. Tout kilo superflu pèse sur les articulations.

Mais il semblerait aussi que les cellules graisseuses sécrètent des substances inflammatoires qui s'attaquent au cartilage...

A savoir : les séances de kinésithérapie sont intéressantes en prévention de l'arthrose du genou ou en dehors des poussées inflammatoires, tout comme les cures thermales.

Distinguer le vrai du faux !

L'arthrose est une maladie de l'articulation très fréquente.

Près de 50% des personnes de plus de 35 ans présentent une articulation touchée par l'arthrose, mais elles n'en souffrent pas obligatoirement.

Attention, passé 70 ans, le pourcentage de personnes concernées par les douleurs de l'arthrose passe à 80% ! Vos idées sont-elles exactes sur l'arthrose ? Avec E-santé, distinguez le vrai du faux !

Existe-t-il des médicaments capables de guérir l'arthrose ?

Non

En revanche, il existe des médicaments susceptibles de freiner l'usure du cartilage et d'aider l'articulation à se lubrifier.

Contre la douleur de l'arthrose on recourt à des analgésiques ou à des anti-inflammatoires non stéroïdiens.

L'origine de l'arthrose est-elle une inflammation de l'articulation ?

Non

L'arthrose est due à une usure mécanique de l'articulation, même si une inflammation de l'articulation peut compliquer l'arthrose.

L'arthrose fait-elle surtout souffrir le matin au réveil ?

Non

C'est surtout au mouvement que l'arthrose est douloureuse. Ainsi, après une nuit de sommeil, la douleur est atténuée. En revanche, le matin, il faut du temps pour déverrouiller l'articulation engourdie.

La douleur de l'arthrose s'accroît-elle au fil de la journée ?

Oui

La douleur s'accroît avec le mouvement et en position assise ou debout prolongée.

En cas d'arthrose, l'articulation peut-elle devenir rouge et gonflée ?

Non

Ces symptômes sont ceux d'une inflammation de l'articulation, fréquente en cas d'arthrose. On parle de rhumatismes inflammatoires.

Les infiltrations sont-elles inutiles en cas d'arthrose et mal tolérées ?

Non

Les infiltrations locales ont pour objectif de ralentir la progression de l'arthrose. Elles sont généralement bien tolérées.

La kinésithérapie est-elle conseillée ?

Oui

Son effet décontractant musculaire aide à lutter contre la douleur. Les séances de kinésithérapie améliorent l'amplitude articulaire. La kinésithérapie est recommandée en thérapie complémentaire.

En cas d'arthrose, faut-il éviter les exercices physiques ?

Non

En dehors des poussées inflammatoires douloureuses, les exercices sont recommandés, à condition qu'ils ne soient pas intenses et qu'ils respectent les mouvements naturels des articulations.

C'est ainsi que les personnes les plus actives voient leur mobilité s'améliorer et leur douleur s'estomper.

Le port de talons hauts favorise-t-il l'arthrose du genou ?

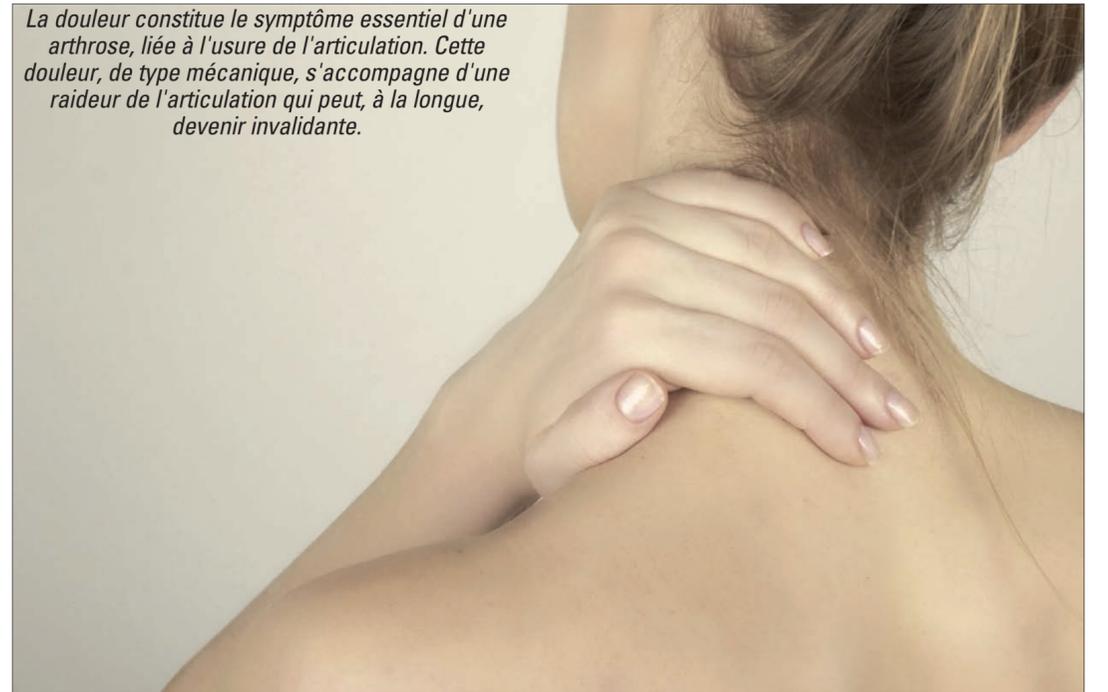
Oui

Il existe d'autres facteurs de risque de l'arthrose, comme l'obésité, les mouvements répétitifs effectués au travail ou lors de la pratique d'un sport, ou la sédentarité. Certaines maladies prédisposent à l'arthrose comme les maladies inflammatoires (arthrite rhumatoïde, goutte, lupus...), le diabète, l'hémochromatose.

DOULEURS DE L'ARTHROSE

Quels traitements ?

La douleur constitue le symptôme essentiel d'une arthrose, liée à l'usure de l'articulation. Cette douleur, de type mécanique, s'accompagne d'une raideur de l'articulation qui peut, à la longue, devenir invalidante.



Son évaluation précise, notamment par les échelles de douleur, est donc indispensable pour orienter le traitement des douleurs de l'arthrose. Celui-ci passe d'abord par la prise de médicaments antalgiques et anti-inflammatoires.

L'infiltration intra-articulaire ou la chirurgie ne sont indiquées qu'en cas d'échec des traitements précédents de l'arthrose.

Dans tous les cas, pensez à ménager vos articulations !

A quoi est due la douleur de l'arthrose ?

L'arthrose est un rhumatisme lié à l'usure du cartilage articulaire, favorisée par le vieillissement des articulations.

Environ quatre millions de Français sont concernés par l'arthrose qui touche le plus souvent : la colonne vertébrale, la hanche, le genou, les doigts.

La douleur en est dans la plupart des cas le principal symptôme et également le premier à apparaître.

Le cartilage recouvrant les os qui composent une articulation est soumis à des phénomènes d'érosion qui, à l'état normal, sont compensés par des phénomènes de construction. Avec l'âge, cet équilibre n'est plus assuré et si l'érosion devient trop importante, le cartilage articulaire s'abîme et s'use.

Résultat : lorsqu'elles sont sollicitées, les surfaces articulaires glissent mal les unes par rapport aux autres et une douleur apparaît, à la mobilisation de l'articulation. Il s'agit d'une douleur de type « mécanique », c'est-à-dire qu'elle augmente lors d'une activité physique et qu'elle diminue au repos.

Cette douleur s'accompagne d'un enraidissement de l'articulation, celle-ci devient plus difficile à mobiliser.

Le patient est de plus en plus gêné dans sa vie quotidienne. Une inflammation locale, touchant la synoviale, peut également entraîner une douleur, on parle de « poussée congestive ».

Evaluer la douleur de l'arthrose pour mieux la soulager :

Il est très important pour le médecin d'évaluer précisément les caractéristiques de la douleur, afin d'en trouver la cause.

Cette évaluation lui permettra également de déterminer le traitement à prescrire et d'en suivre les effets.

L'examen clinique est évidemment essentiel car la mobilisation de l'articulation atteinte déclenche une douleur que l'on peut évaluer. Le médecin peut également utiliser des échelles qui permettent de mieux préciser l'intensité de la douleur.

Avec « l'échelle verbale simple », il vous sera demandé de donner une note à la douleur, comprise entre 0 et 3 : 0 correspond à l'absence de douleur et 3 à une douleur très intense.

« L'échelle visuelle analogique » fait appel à une règlelette qui comporte deux faces : le médecin vous demande d'indiquer avec un curseur l'intensité de la douleur ressentie et il lit au verso de la règlelette la valeur indiquée par le curseur, cotée de 0 à 100 ; la douleur est considérée comme modérée en cas de valeur inférieure à 40, importante de 40 à 70 et très intense au-dessus de 70.

L'évaluation par ces échelles sert également de référence pour les consultations suivantes.

De nombreux traitements permettent de soulager la douleur liée à l'arthrose :

La lutte contre la douleur arthrosique fait d'abord appel à des médicaments antalgiques (comme le paracétamol, l'aspirine, leurs dérivés ou la codéine), éventuellement associés à des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) qui apportent un soulagement dans 75% des cas.

Si l'arthrose est très douloureuse et invalidante, les AINS peuvent être pris au long cours.

Dans ce cas, le médecin recherchera toujours la dose minimale efficace, et évaluera régulièrement la tolérance du traitement.

De plus, l'association de médicaments spécifiques de l'arthrose, comme la chondroïtine sulfatée, la diacérhéine ou l'oxacéprol, permet de

réduire au minimum nécessaire la prise de médicaments antalgiques et anti-inflammatoires.

En présence d'une forme très inflammatoire, ou rebelle au traitement précédent, votre médecin peut vous proposer une infiltration, c'est-à-dire l'injection dans l'articulation de produits dérivés de la cortisone. Elle permet d'apporter un soulagement durable de la douleur. Il est cependant recommandé de ne pas dépasser trois ou quatre infiltrations par an dans une même articulation. Si la douleur s'accompagne d'une gêne qui devient handicapante, ou est en rapport avec des malformations, le traitement chirurgical est alors envisagé. Il peut s'agir d'une chirurgie « correctrice » chez les sujets jeunes, qui consiste à corriger un défaut dans l'architecture d'une articulation. La chirurgie « prothétique », quant à elle, consiste à mettre en place une prothèse qui remplace l'élément défectueux de l'articulation, comme par exemple la tête du fémur au niveau de la hanche.

Le traitement chirurgical a l'avantage de restituer la fonction de l'articulation et de soulager durablement la douleur. Dans le cas particulier de l'arthrose du genou (ou gonarthrose), il existe souvent une altération du liquide synovial qui n'assure plus correctement son rôle de lubrification de l'articulation. Un médicament, l'acide hyaluronique, peut être alors injecté dans l'articulation et constitue ainsi une sorte de substitut de liquide synovial. Ce traitement, proposé en cas d'arthrose modérée, a l'avantage de soulager rapidement et durablement (jusqu'à un an) la douleur.

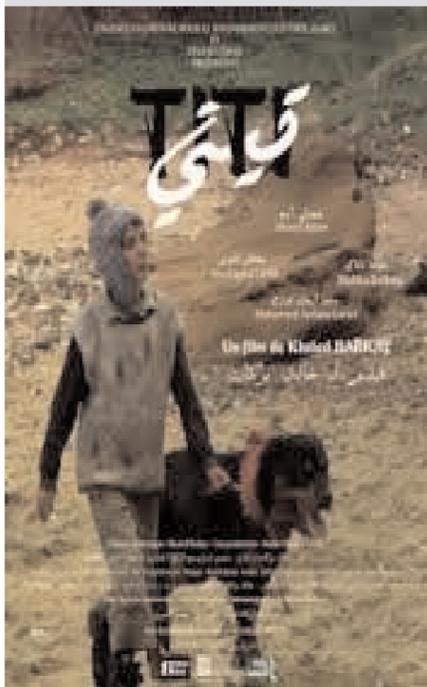
Ménagez vos articulations

Le traitement médical ou chirurgical doit toujours s'accompagner de mesures visant à ménager les articulations atteintes. Elles consistent, notamment, à maintenir (ou à retrouver) un poids acceptable, à pratiquer une activité physique modérée, tout en évitant les mouvements brusques, à éviter de rester trop longtemps debout et de porter de lourdes charges et aussi à se ménager des périodes de repos.

TITI, PREMIER FILM

SDE KHALED BARKAT

Les péripéties d'un enfant égaré



Le long métrage de fiction Titi, première œuvre du cinéaste Khaled Barkat, qui relate les péripéties d'un enfant égaré qui grandit dans la rue, a été projeté à la presse lundi à Alger. Le scénario entièrement en arabe dialectal, signé Khaled Barkat, relate huit ans de la vie du petit Toufik surnommé "Titi", joué par Adem Messili, qui échappe à la surveillance de ses parents, incarnés par Malika Belbey, qui a bien servi son personnage, et Mustapha Laribi, un peu moins imprégné et plus effacé. En suivant un chiot, Titi atterrit dans une famille cupide, dont le père — un rôle campé par Aziz Degga qui revient au grand écran après une longue absence — le réduit pratiquement à l'esclavage. Pour échapper à son sort, le jeune garçon prend la fuite et se retrouve à la rue où il rejoint une bande d'enfants errants et minés par la drogue, alors que, de son côté, sa mère, Zakia, sombre peu à peu dans une dépression aggravée par un décès survenu dans la famille. A ce stade du film, le réalisateur introduit un second niveau de narration pour s'attaquer au personnage du père de Titi qui, poussé par une cupidité démesurée, drogue son épouse et tente de la faire interner pour accaparer ses biens. Interviennent alors, de nouveaux personnages : deux médecins, incarnés par Aziz Boukrouni et Abdelkader Djeriou qui flairent l'arnaque du mari, un ancien policier (Ahmed Benaïssa) chargé de piéger ce dernier et le gérant d'un hammam, joué par Mohamed Arselan Lourari, un vieux monsieur qui prend Titi sous son aile et lui apprend à lire et à écrire. Si le jeu des enfants ayant incarné Titi et ses amis était "expressif, sincère et spontané", le dialogue attribué au jeune héros du film et quelque peu inapproprié, vu l'âge de Titi. Du point de vue technique, le travail de Allal Yahiaoui, qui a assuré la direction de la photo, et de Khaled Barkat, également auteur de la bande originale du film, est de meilleure facture. Avec Titi, Khaled Barkat fait son entrée dans le monde du cinéma en tant que scénariste et réalisateur, après une première expérience en tant qu'acteur dans La citadelle (1988) de Mohamed Chouikh et une carrière de chanteur et musicien dans les années 1980. D'une durée de 100 mn, cette fiction a été coproduite par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) et Studio Dirah, avec le soutien du Centre national de cinématographie et de l'audiovisuel (Cnca) et celui du ministère de la Culture.

EN ATTENDANT LA RÉNOVATION DU MUSÉE DE MAURITSHUIS DE LA HAYE

La Jeune fille à la perle, de Vermeer, a pris ses quartiers d'automne à New York

Cette petite huile de 45 cm sur 40, peinte vers 1665 et montrant une jeune fille au visage surmonté d'un turban bleu avec une grosse perle à l'oreille droite, sur un fond sombre, ne cesse de fasciner et d'intriguer depuis trois siècles.

PAR IDIR AMMOUR

"Vermeer, Rembrandt et Hals : chefs-d'œuvre de la peinture hollandaise du Mauritshuis", présente, à partir de mardi dernier et jusqu'au 19 janvier, quinze chefs-d'œuvre des plus grands maîtres du Siècle d'or hollandais, tous prêtés par le musée Mauritshuis de La Haye, actuellement fermé pour rénovation. La préparation de cette exposition, qui inclut, notamment, la petite *Mangeuse d'huîtres* de Jan Steen (1626-1679), *Le chardonneret* de Carel Fabritius (1622-1654), *Susanna* de Rembrandt (1606-1669), ou encore le *Portrait d'Aletta Hanemans* de Frans Hals (1581/1585-1666) a pris presque quatre ans, a souligné lundi, lors d'une conférence de presse, la directrice du Mauritshuis, Emilie Gordenker. *La Jeune fille à la perle*, plus célèbre encore depuis qu'elle a fait l'objet d'un roman en 1999 et d'un film en 2004, n'était pas venue à New York depuis 29 ans. Restaurée en 1994, elle a, seule, les honneurs de la salle ovale de la Frick collection. Les autres œuvres sont exposées dans l'aile Est de ce petit musée d'exception, installé dans l'ancienne résidence de l'industriel de l'acier Henry Clay Frick, sur Central Park. Les réservations pour l'exposition ont commencé en juillet. Les tickets sont vendus avec une plage horaire, pour éviter trop de monde au même moment. Des nocturnes gratuites sont également



prévues, trois vendredis par mois. L'an dernier, *La Jeune fille à la perle* et 47 autres œuvres prêtées par le Mauritshuis avaient voyagé au Japon, où l'exposition a connu un énorme succès : plus de 10.000 personnes par jour au musée d'art

métropolitain de Tokyo, a indiqué le directeur de la Frick, Ian Wardropper. La Frick s'est organisé "pour pouvoir recevoir 2.000 personnes par jour, soit 12.000 par semaine", a-t-il expliqué. *La Jeune fille à la perle*, sortie droit de l'imagination de Johannes Vermeer (1632-1675), est la toile la plus célèbre du Mauritshuis. Cette petite huile de 45 cm sur 40, peinte vers 1665 et montrant une jeune fille au visage surmonté d'un turban bleu avec une grosse perle à l'oreille droite, sur un fond sombre, ne cesse de fasciner et d'intriguer depuis trois siècles. Parfois surnommée la Joconde du Nord, elle avait été achetée en 1881 pour l'équivalent d'un dollar par un collectionneur, Arnoldus Andries Des Tombes, a souligné lundi l'ambassadeur des Pays-Bas aux Etats-Unis, Rudolf Bekink. Des Tombes l'ont léguée à sa mort au Mauritshuis. Le Siècle d'or (1584-1702) avait été marqué aux Pays-Bas par une énorme production artistique, avec plusieurs millions de toiles peintes. Il n'en reste aujourd'hui qu'entre 1 et 10%, selon les experts. Après son séjour à New York, *La Jeune fille à la perle* reprendra la route, cette fois, pour l'Italie. Elle y sera exposée du 8 février 2014 au 25 mai 2014 au Palais Fava à Bologne. Elle rentrera ensuite aux Pays-Bas, à temps pour la réouverture de la Mauritshuis, prévue pour la mi-2014, après deux ans de travaux, a précisé Mme Gordenker. I. A.

RENCONTRE CULTURELLE AU CENTRE CULTUREL DE AÏN-SEFRA

Les œuvres d'Isabelle Eberhardt revisitées

Les œuvres littéraires de la romancière et journaliste Isabelle Eberhardt (1877-1904) ont été revisitées lors d'une rencontre culturelle organisée dimanche au centre culturel d'Aïn-Sefra, wilaya de Naâma, à l'initiative de l'association culturelle Safia Kettou, en coordination avec celle des amis d'Eberhardt. Initiée dans le cadre de la commémoration du 109e anniversaire de la mort de cette figure littéraire. Cet événement culturel, auquel ont pris part des hommes de lettres et chercheurs universitaires locaux, vise à mettre en valeur de nombreux aspects de son patrimoine littéraire et culturel. Belaâradj Boudaoud, universitaire de Béchar, a, dans son intervention, présenté la personne d'Isabelle Eberhardt comme faisant partie intégrante de la mémoire de l'Algérie, et évoqué les rapports de la défunte avec la culture islamique et sa contribution à la mise en relief des aspects spirituels et humains des musulmans. Le même responsable a également évoqué la vie et l'œuvre de cette écrivaine qui a défendu, à travers ses correspondances et écrits journalistiques, les valeurs arabo-



amazighes en Afrique du Nord, et a soutenu la lutte et les résistances populaires algériennes, dont celle de Cheikh Bouâmama contre l'occupation

française. Il a souligné, par ailleurs, l'importance de cette rencontre pour la valorisation de la personnalité et du riche patrimoine légué par cette femme, dont la vie demeure enveloppée de moult mystères. "Elle a appris le Saint Coran et la langue arabe, s'est reconvertie à l'Islam, s'est intégrée dans la société et a défendu les résistances populaires contre le colonialisme français", a souligné le conférencier. Plusieurs thèmes liés aux aspects de la vie de cette écrivaine, son attachement à l'Algérie où elle s'est installée et son répertoire sur les traditions culturelles des régions qu'elle a visitées, ont été particulièrement évoqués par les participants. Des intervenants, universitaires de Naâma et Saïda ont également passé en revue les écrits d'Isabelle, notamment sa description de la vie des tribus algériennes et des massacres qu'elles ont endurés de la part des forces coloniales sous le sous-commandement du général français Léauté dans la région d'Aïn-Sefra et le Sahara dans le sud de l'Oranie. Le riche patrimoine littéraire, poétique et ses visites de découvertes, légué par cette romancière d'origine européenne, a été largement abordé par les chercheurs, à cette occasion.



ACCUSÉ

levez-vous !



ESCROQUERIE

La cupidité, mère de tous les coups bas (2^e partie et fin)

Résumé :

Halim, 35 ans, commerçant en téléphonie, reçoit la visite d'un jeune Malien qui lui propose des iPhone à 15.000 DA alors que leur prix sur le marché est à 55.000 DA. flairant la bonne affaire, Halim lui demande de lui ramener une centaine d'iPhone.

PAR KAMEL AZIOUALI

Devant le grand étonnement de Halim, le Malien se sentit obligé d'expliquer.

- Il y a là plus de cent millions de centimes en dinars ainsi que 20.000 euros. c'est l'argent gagné après six ans d'activité commerciale. Là, où j'habite, comme je te l'ai déjà dit, j'ai remarqué un va-et-vient inquiétant de gens qui m'inspirent la plus grande inquiétude. J'ai pris avec moi mon ordinateur portable et mes économies... la télé, ils peuvent la voler si le cœur leur en dit. Mais mon ordinateur et mes économies, si on me les vole, je suis fini !

- Tu as raison d'être méfiant...

- Vous ne savez pas mon frère s'il y a quelqu'un qui loue un petit appartement dans les nouvelles cités de Blida ?

- Je vais me renseigner auprès de quelques amis qui ont des agences immobilières...

- Ah ! merci mon frère... merci beaucoup...

- Et pour les 100 iPhone ?

- Je vous ai dit qu'il y avait un problème : d'autres personnes convoitent ces iPhone... si vous voulez les avoir, il faut les payer avant tout le monde.

- Je paie avant tout le monde ; j'ai les 120 millions sur moi.

- Donnez-les moi et vous aurez vos téléphones dans le courant de cet après-midi.

- Ok ! je vais te donner l'argent...

- Très bien ! s'exclama le Malien. voilà ce qui s'appelle expédier une affaire de main de

maître. Il ne faut pas traîner...

Halim sort de sous la vitrine-présentoir une boîte à chaussures qu'il dépose sur le comptoir.

- Voilà, il y a là 120 briques !

- Bien...je les prends.

- Et tu ne me donnes pas de reçu ?

- Oui... si tu veux...

En moins de deux minutes, Halim reçoit un... reçu en bonne et due forme avec le cachet d'une Sarl établie à Blida.

Il n'était pas du tout inquiet parce qu'il avait gardé chez lui la mallette contenant des dinars et des devises... le tout avoisinant les 400 millions de centimes !

Le soleil se coucha sans que le Malien ne donne signe de vie. Ce fut à ce moment-là que Halim réalisa qu'il n'avait pas son numéro de téléphone. Il ne connaissait même pas son nom. Quand trois jours se furent écoulés Halim commença à s'inquiéter. Que lui était-il arrivé ? il lui était certainement arrivé quelque chose pour oublier une mallette contenant 20.000 euros sans compter les autres liasses en dinars.

Un des cousins de Halim entra dans la boutique pour acheter une batterie et remarqua que quelque chose n'allait pas.

- Qu'est-ce qui se passe Halim ? Tu m'as l'air soucieux...

Halim mit au courant son cousin de ce qui s'était passé et celui-ci s'écria :

- Ya djeddek ! il t'a pris les 120 millions et il s'est envolé !

- Mais non... il a laissé sa mallette qui



contient une petite fortune.

- Ah ! Halim ! il t'a eu ! la mallette c'était juste pour que tu aies confiance en lui.

- Tu crois ?

- Montre-moi la mallette et ouvre-là qu'on voie la petite fortune qu'elle contient.

- Je n'ai pas la clef...

- Donne-moi un tournevis....

- Un tournevis mais cette valise n'est pas à moi...

- Je sais qu'elle n'est pas à toi... mais ce type a pris ton argent et tu ne vois pas venir tes iPhone. Tu as le droit d'ouvrir cette mallette et de confisquer son contenu jusqu'à ce que tu récupères ton dû.

- Oui... tu n'as pas tort...

Le cousin ouvre la mallette, vérifie les billets de banque et constate qu'ils sont faux. N'importe qui peut s'en apercevoir en les touchant. Et puis, tous les billets de 100 euros portaient le même numéro de série. Il en est de même pour les billets de 1.000 DA.

Halim en faisant ce constat se mit à trembler et à crier :

- Je me suis fait avoir ! je suis ruiné ! j'ai été bête !

Son cousin le consola et lui fit entendre la voix de la raison.

- Te lamenter ne te servira à rien. Allons plutôt déposer plainte.

- Comment déposer plainte ? Je ne connais ni son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone...

- Ah ! Il t'a vraiment embobiné au point où tu as oublié la prudence la plus élémentaire. Au poste de police, Halim décrivit si bien l'escroc qu'un des policiers s'exclama :

- Ah ! ça y est... je vois qui c'est... Si je ne me trompe pas il habite Ouled Yaich...

Non, il ne se trompait pas. L'escroc faussaire fut cueilli chez lui au moment où il rentrait d'une autre journée bien remplie. Il a été incarcéré en attendant son jugement dans les toutes prochaines semaines. **K. A. (fin)**

ESCROQUERIE

L'horrible marieuse (1^{re} partie)

Naïma, 32 ans et encore célibataire, vaquait à ses occupations quand soudain elle s'arrêta pour voir passer un cortège nuptial. La mariée se trouvait dans un grand véhicule 4x4 aux vitres fumées mais Naïma on ne sait pas quel tour de passe-passe parvint à apercevoir sa silhouette et elle lui lança :

- Izeyyène Saadek !

Puis une fois le cortège passé, elle murmura.

- Cette fille a de la chance... Ce n'est pas comme nous. Une jeune fille qui se trouvait juste à côté d'elle lui répliqua :

- Rien ne prouve qu'elle a de la chance. Son mari est peut-être un ivrogne... Il est peut-être accroc à la drogue...

- Ça ne fait rien... l'important est qu'elle se marie et qu'elle ne soit plus seule. Le célibat est ingérable, le mari on peut toujours le gérer. On peut même gérer sa belle-mère.

- Tu veux te marier ?

- Bien sûr... Il y a des maris en vente ?

- Oui, en quelque sorte.

- Où ? Au bazar de Rouiba ? Au supermarché d'El Biar ?

- Tu as tort de te moquer... Il y a des femmes qui ont le pouvoir de marier les jeunes filles qui n'ont pas de chance.

- C'est vrai ?

- Bien sûr... tu n'as jamais vu de filles moches mariées à des hommes très beaux ?

- Si. Ces filles là ont de la chance... et c'est la preuve qu'il n'y a pas de logique dans le mariage.

- Non... tu te trompes. Ces filles se sont mariées avec l'aide de marieuses qui ont des pouvoirs surnaturels grâce à des djnouns bienfaiteurs. Moi-même je me suis mariée grâce à une de ces marieuses bienfaitrices. Si tu voyais mon mari ! un vrai acteur d'Hollywood ! je vais te montrer sa photo.

La jeune fille prit son portefeuille et sortit une photo où on la voit en robe de mariée avec un bel homme.

- Ah ! oui c'est vrai.

- Mais bien sûr que c'est vrai. Si tu veux je t'emmène chez l'une d'elles. Elle habite El Harrach...c'est elle qui m'a mariée.

- Ah ! oui... je veux bien...

- L'inconvénient avec les "djnouns" qui interviennent dans les mariages des humains c'est qu'ils réclament des bijoux en or, précisa l'inconnue.

- Ils les prennent ?

- Non... ils les utilisent dans leur opération d'envoûtement puis ils les restituent.

- S'ils les restituent, il n'y a pas de problème. J'ai quelques bijoux à la maison...

- Il faut les chercher... sans eux el hadja ne peut rien faire pour toi.

K. A. (à suivre...)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES TRANSPORTS
DIRECTION DES TRANSPORTS
WILAYA DE OUARGLA
N° :/D.T

وزارة النقل
مديرية النقل
لولاية ورقلة
رقم :/م/ن

AVIS

La direction des transports de la wilaya de ouargla organise un concours de recrutement sur titre dans le grade suivant :

Grade	Type de recrutement	Conditions d'accès	Specialite demander	Nombre des postes ouveret	Lieu de concours	Autres conditions
Ingenieur d'état en statistique	Concours sur titre	Diplôme d'ingénieur d'état en statistique ou titre équivalent	Ingenieur d'état en statistique	01	Direction des transports ouargla	

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Demande manuscrite de participation-
- Copie conforme légalisée de la carte d'identité nationale
- Copie conforme légalisée du diplôme, qualification, niveau scolaire ou de formation
- Copie conforme légalisée du certificat justifiant la situation vis-à-vis du service national (accompli, dispensé ou sursitaire).
- Attestations de travail s'il y a lieu
- Casier judiciaire (bulletin n° 3) en cours de validité
- 02 photos d'identité
- Résidence
- 02 Envelopes timbrées

Le délais des inscriptions est fixé à 15 jours à partir de la parution du présent avis dans les journaux

- o Le dossier sera adressé à la Direction des transports BP 874 Ouargla ou sera déposé au niveau de l'administration (service du personnel et des moyens Direction des transports ouargla)
- o Observation : Les dossiers incomplets ou parvenant hors délais ne seront pas acceptés.

Midi Libre n° 2009 | Mercredi 23 octobre 2013 - ANEP - 546 979

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU
DIRECTION DES RESSOURCES
EN EAU DE LA WILAYA DE BISKRA

وزارة الموارد المائية
مديرية الموارد المائية لولاية بسكرة

AVIS DE CORRECTION APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT

La Direction des Ressources en eau de la wilaya de Biskra informe les entreprises concernées par l'appel d'offre national restreint n° : 126/2013 qui a été paru dans les quotidiens nationaux en date du 07/10/2013 que le nom d'opération est comme suit

Opération : Réparation des dégâts causés par les inondations du 29/10/2011 à Oued Labid sur le système d'irrigation de la palmeraie m'chouneche au lieu de :

Opération : Etude d'ouvrages étude d'ouvrage de retenues pour la mobilisation d'eau superficielle à travers 07 communes

Midi Libre n° 2009 | Mercredi 23 octobre 2013 - ANEP - 546 570

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ILLIZI
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION
PROGRAMME CENTRALISÉ

Adresse : Nouvelle Cité Administrative - Illizi
NIF n° 000.1330.1900.0854

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° : 29/2013

La Direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya D'ILLIZI lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la Réalisation des aménagements suivants :

Lot 01 : Aménagement et voirie cité 42 Logements à Illizi : aménagement extérieurs + voirie
Lot 02 : Achèvement des aménagements urbains tronçon menant vers la résidence Tassili
Lot 03 : Achèvement aménagement jardin BAKADI

Seules les entreprises qualifiées de catégorie (DEUX ET PLUS), activité principale ou secondaire en construction ou travaux publics peuvent retirer le cahier des charges auprès contre paiement de 1500.00 DA représentant les frais de reproduction au BET AGM sis à la ZHUN D'ILLIZI.

Les soumissions constituées des offres techniques et financières accompagnées des pièces suivantes :

OFFRE TECHNIQUE

N°	Désignation des pièces
01	Déclaration à souscrire, déclaration de probité dûment remplies, datées, signées et paraphées par le soumissionnaire ou son représentant légal
02	L'instruction aux soumissionnaires, cahier des charges dûment remplis, datés, signés et paraphés
03	Copie conforme légalisée du certificat de qualification et de classification professionnelle Lot 01 : spécialité travaux publics catégorie II et plus activité principale ou secondaire Lot 02 et lot 03 : spécialité construction catégorie II et plus activité principale ou secondaire
04	Copie légalisée de l'extrait de rôle apuré ou accompagné d'un échéancier en cas de dette en cours de validité. Copie légalisée de la mise à jour CNAS, CASNOS, CACOBATPH en cours de validité
05	Copie légalisée du statut de l'entreprise
06	Copie légalisée du casier judiciaire du signataire de la soumission en cours de validité
07	Copie légalisée du registre de commerce
08	Copie légalisée du n° fiscal
09	Copie légalisée des bilans fiscaux des 3 années (2010-2011-2012)
10	Planning prévisionnel d'exécution des travaux signé
11	Liste des moyens matériels mis à la disposition du projet appuyée par des justifications
12	Liste de l'encadrement du projet appuyée par des justifications de diplômes et déclaration aux services de la CNAS
13	Références professionnelles de l'entreprise des projets construction, aménagements ou voirie établis par les maîtres d'ouvrage
14	Copie de dépôts légalisée des comptes sociaux pour les entreprises concernées

DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE FINANCIÈRE

N°	Désignation des pièces
01	Lettre de soumission dûment remplie, datée, signée et paraphée
02	Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé

Les offres doivent être déposées auprès de la : **Direction de l'urbanisme et de la construction de la WILAYA D'ILLIZI** le vingt et unième (21) jours à compter du premier jour de publication du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux avant 13h30 mn.

Les offres techniques et financières devront être distinctes dans deux plis séparés avec une indication pour chaque pli "offre technique" et "offre financière" et sont mises dans une enveloppe extérieure anonyme et adressées à **Monsieur le DUC de la wilaya d'ILLIZI** et ne doit contenir que la mention :

Soumission à ne pas ouvrir

Projet : réalisation des aménagements suivants :

Lot :

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **90 JOURS + la durée de préparation des offres** à compter de

la date de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées le vingt et unième (21) jours à compter du premier jour de publication du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux à l'heure de dépôt des offres à 13h30 mn.

L'ouverture des plis techniques et financiers se fera à **14 h 00**, en séance publique au siège de la **Direction de l'urbanisme et de la construction de la WILAYA D'ILLIZI**.

Au cas où il s'agirait d'une journée fériée ou de repos, l'ouverture des plis s'effectuera le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Remarque : Le soumissionnaire peut participer sur un ou plusieurs lots (le matériel sera noté pour chaque lot à part) : mais ne peut être tributaire que d'un seul lot.

Midi Libre n° 2009 | Mercredi 23 octobre 2013 - ANEP - 546 969

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION
WILAYA D'ILLIZI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°28/2013

La Direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya d'ILLIZI lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la réalisation des travaux du projet :

Amélioration urbaine de la daïra Djanet

Aménagements de la cité Tin Khatma

Aménagement place publique au voisinage de la mosquée de Tin Khatma

Seules les entreprises qualifiées de catégorie (02) et plus activité principale ou secondaire en construction peuvent retirer le cahier des charges auprès du BET GATS sis à la zone **Tin Khatma DJANET** contre paiement de la somme de 1.500.00 DA les soumissions constituées de offres techniques et financières accompagnées des pièces exigées dans le cahier des charges (offre technique)

DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE TECHNIQUE

N°	Désignation des pièces
01	Déclaration à souscrire, déclaration de probité dûment remplies, datées et signées
02	L'instruction aux soumissionnaires, cahier des charges dûment remplis, datés et signés
03	Copie légalisée du certificat de qualification et classification professionnelles, activité principale ou secondaire en construction catégorie deux (02) et plus en cours de validité
04	Copie légalisée de l'extrait de rôle apuré ou accompagné d'un échéancier en cas de dette en cours de validité copie légalisée de la mise à jour CNAS, CASNOS, CACOBATPH en cours de validité
05	Statut fondamental de l'établissement des entreprises concernées
06	Copie légalisée du casier judiciaire du signataire de la soumission en cours de validité
07	Copie légalisée du registre de commerce
08	Copie légalisée des bilans fiscaux des 3 années (2009-2010-2011)
09	Planning prévisionnel d'exécution des travaux signé
10	Liste des moyens matériels mis à la disposition du projet appuyée par des justifications
11	Liste de l'encadrement du projet appuyée par des justifications de diplômes et déclaration service de la CNAS
12	Références professionnelles de l'entreprise dans la réalisation des projets établis par les maîtres d'ouvrage
13	Copie de dépôts légalisés des comptes sociaux pour les entreprises concernées

DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE FINANCIÈRE

N°	Désignation des pièces
01	Lettre de Soumission dûment remplie, datée et signée
02	Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé
03	Devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé
04	Sous-détail des prix unitaires daté et signé

Les offres doivent être déposées auprès de la : **Direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya d'ILLIZI** le trentième (30ème) jour à compter du premier jour de publication du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux et l'heure de dépôt est à 13h30. Les offres techniques et financières devront être distinctes et contenues dans des plis séparés avec indication pour chaque pli "offre technique" et "offre financière". Elles sont remises en un seul pli; sous double enveloppe dont celle de l'extérieur sera anonyme et ne doit contenir que la mention :

Soumission à ne pas ouvrir projet :

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **90+durée de préparation des offres** jours à compter de la date de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées le trentième (30ème) jour à compter du premier jour de publication du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux et la dernière heure de dépôt est à 13h30, et l'ouverture des plis techniques et financiers se fera à **14h00**, en séance publique au siège de la **Direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya d'ILLIZI**.

Au cas où il s'agirait d'une journée fériée ou de repos, l'ouverture des plis s'effectuera le premier jour ouvrable suivant à la même heure

Midi Libre n° 2009 | Mercredi 23 octobre 2013 - ANEP - 546 967

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE I, MATCH JSK-ESS

Houasnia rend son... sifflet

Comme il fallait s'y attendre, l'arbitre Farouk Houasnia, qui a officié le match JS Kabylie-ES Sétif, samedi dernier au stade 1^{er}-Novembre, comptant pour la 9^e journée de Ligue 1, a été suspendu jusqu'à la fin de la phase aller.

PAR MOURAD SALHI

La direction de la formation phare du Djurdjura, avec à sa tête le président Hannachi, avait transmis à la Ligue nationale de football un rapport accablant à l'encontre de l'arbitre Houasnia. Le boss kabyle, qui s'est déplacé en personne au siège de l'instance nationale muni de ce document, a défendu crânement les intérêts de son équipe. Le président Hannachi reproche notamment à Houasnia d'avoir privé les Canaris de deux pénalités. Le premier responsable de cette formation kabyle qui connaît bien cet arbitre, confirme qu'il a dépassé cette fois-ci les limites en fermant les yeux sur des erreurs monumentales. Sans donner plus de détails, la Fédération algérienne de football (Faf), a indiqué dans son communiqué que « Houasnia est suspendu jusqu'à la fin de la phase aller, et comparaitra devant la commission de discipline ». Autrement dit, l'arbitre Houasnia sera entendu par la commission de discipline et risque gros. Houasnia, selon les observateurs est connu pour ses erreurs d'arbitrage. Cet arbitre, rappelons-le, avait déjà privé les Kabyle d'un but fait la saison passée contre l'USM Alger.



Les supporters, de leur côté, seront bel et bien présents lors du prochain match à domicile face au RC Arbaâ, comptant pour la dixième journée. Les fans kabyles, malgré leur déception, n'ont à aucun moment envahi le terrain. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas du huis clos lors de cette rencontre face au nouveau promu.

Par ailleurs, les joueurs de la JS Kabylie tenus en échec par le leader l'ES Sétif (1-1), ont repris lundi le chemin des entraînements en prévision de la prochaine rencontre face au MC Alger, prévu samedi prochain au stade Omar-Hamadi de Bologhine. Cette rencontre qui mettra aux prises deux vieilles connaissances s'annonce palpitante et indécise. Les poulains de Azzedine Aït Djoudi effectueront un déplacement périlleux dans la capitale pour donner la réplique au Doyen qui a renoué avec le succès au stade Omar-Hamadi.

M. S.

SUPERCOUPE D'ALGÉRIE

Un contrat de 3 ans avec la FAF pour le nouveau sponsor

Le nouveau sponsor de la Supercoupe d'Algérie s'est engagé pour un contrat de trois ans avec la Fédération algérienne de football (Faf), selon Mahfoud Kerbadj, président de la Ligue de football professionnel (LFP) et membre du bureau fédéral. Ce contrat permet ainsi d'assurer la tenue de la Supercoupe opposant le champion en titre au détenteur de la Coupe d'Algérie lors des trois prochaines saisons, a expliqué Kerbadj, lors d'une émission sportive

d'une chaîne de télévision algérienne privée. Le bureau fédéral, réuni samedi en session ordinaire à Alger, avait approuvé le retour de la Supercoupe d'Algérie dès cet exercice avec la programmation de la rencontre mettant aux prises l'ES Sétif, champion d'Algérie en titre, et l'USM Alger, vainqueur de la Coupe d'Algérie. "On a fait deux propositions au nouveau sponsor de cette épreuve à propos de la date de ce match. Soit il se jouera le 16 novembre ou avant le début de la phase

retour. Pour les prochaines saisons, cet événement aura lieu avant le coup d'envoi du championnat", a encore précisé le président de la LFP. La Supercoupe d'Algérie est une compétition placée sous l'égide de la FAF et créée en 1991. Elle concerne le détenteur du championnat et celui de la coupe d'Algérie, mais elle n'a plus été organisée depuis 2007, date de la dernière finale ayant opposé le MC Alger à l'ES Sétif (victoire du Doyen 4-0) au stade du 5-juillet (Alger).

APS

LIGUE DES CHAMPIONS, PHASE DE POULES 3E J

Liassine Cadamuro convoqué face à Manchester United

Le défenseur international algérien de la Real Sociedad (Liga espagnole de football), Liassine Cadamuro, est convoqué parmi le groupe élargi en vue du match en déplacement de son équipe face aux Anglais de Manchester, prévu mercredi à Old Trafford (19h45) pour le compte de la 3^e journée (Gr. A) de la Ligue des champions d'Europe, rapporte lundi le site officiel du club basque. Une seule défection est enregistrée dans l'effectif de Sociedad : celle du milieu de terrain espagnol, Esteban Granero, gravement blessé au genou, précise la même source. A l'issue de la 2^e journée, la Real Sociedad est bon dernier de son groupe avec 0 point, alors que Manchester est leader (4 pts) devant à la différence de buts, Shakhtar Donetsk (2e, 4 pts), et le Bayer Leverkusen (3^e, 3 pts). Liassine Cadamuro, qui souffrait d'une blessure, n'a pas été convoqué pour le dernier match de l'équipe nationale face au Burkina Faso (défaite 3-2), disputé le 12 octobre à Ouagadougou, comptant pour l'aller du tour des barrages qualificatif au Mondial 2014.

CHAMPIONNAT DU MONDE DE BOXE, 1/8^{ES} DE FINALE

Bouloudinet et Chadi éliminés

Les boxeurs algériens, Chouaib Bouloudinet (91 kg) et Abdelkader Chadi (64 kg), ont été éliminés aux huitièmes de finale des championnats du monde qui se déroulent du 13 au 26 octobre à Almaty (Kazakhstan). Bouloudinet, vice-champion d'Afrique, a été dominé par le Cubain Savon Erislandy (3-0), numéro 8 mondial de la catégorie des 91 kg. De son côté, Abdelkader Chadi, champion d'Afrique en titre et médaillé d'or aux J. M. de Mersin en Turquie, n'a pu faire mieux, perdant son duel face à l'Ouzbek Rakhmanov Sanjarbek (2-1). La seule satisfaction de cette 8^e journée des mondiaux est la qualification de Mohamed Flassi aux quarts de finale après sa victoire face au Chinois LV Bin, classé 7^e mondial, sur le score de 2-1. Flassi affrontera mercredi, le Brésilien Lourenco Patrick, classé numéro 2 mondial. Hamza Beguerni (+91kg) est passé aux 8^{es} de finale après sa victoire face à l'Anglais Joyce Joseph. Beguerni sera opposé (mardi) à l'Ukrainien Plevako Legor. Abdelhafid Benchabla (81 kg), vainqueur en 8^{es} de finale devant le Monténégrin Draskovic Bosko (3-0), affrontera mardi le Syrien Ghousseun Alaa. L'élimination de Bouloudinet et Chadi s'ajoute à celles de Rahou Abdelmalek (75 kg), Reda Benbaaziz (56 Kg), Lyes Abbadi (69 kg) et Mohamed Amine Ouadahi (60 kg), qui se sont faits éliminer dès les premiers tours. Au total, 457 boxeurs, issus de 100 pays dont l'Algérie, prennent part à ces Mondiaux. Parmi eux, cinq tenants du titre de Bakou et 10 médaillés aux Jeux Olympiques de Londres en 2012.

CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE (J 8)

Guedioura non retenu dans l'effectif de Crystal Palace face à Fulham



L'international algérien Adlène Guedioura n'a pas été retenu pour le match de son équipe Crystal Palace, battue à domicile par Fulham (1-4) lundi soir pour le compte de la 8^e journée du championnat d'Angleterre de football de Premier League. Le milieu de terrain défensif des Verts n'a même pas été inscrit dans la liste des joueurs remplaçants, une première depuis qu'il a rejoint le club londonien, en septembre dernier en provenance de Nottingham Forest (Championship). Le joueur de 28 ans compte, jusque là, une seule titularisation avec sa nouvelle formation, alors qu'il était un des éléments clés de son ancienne équipe. La nouvelle défaite de Crystal Palace complique davantage sa situation au bas du classement. Le club est 19^e (avant dernier) avec 3 points seulement. Guedioura est suspendu pour le prochain match de la sélection algérienne contre le Burkina Faso le 19 novembre à Blida (50 km d'Alger) en barrage retour des éliminatoires de la Coupe du monde 2014 au Brésil, après avoir écopé d'un deuxième carton lors du match aller qui s'est déroulé le 12 courant à Ouagadougou (victoire du Burkina 3-2).

APS



www.EMPLOIPARTNER.com

Votre site de recrutement en ligne

Offres d'emplois

Date	Titre	Organisme	Région
21-10-2013	Agent Administratif et Comptable - ORAN - Nespresso Daba Algérie recrute un Agent Administratif et Comptable sur la région d'Oran pour aider à la préparation du budget, analyse de variance, de prévision et de gestion de trésorerie	Nespresso Daba Algérie, SPA	ORAN
21-10-2013	Responsable Maintenance Leader mondial dans le secteur Agroalimentaire recrute un Responsable Maintenance pour veiller au respect des normes réglementaires de sécurité pour l'ensemble des installations existantes ou à implanter	Société privée	ALGER
21-10-2013	Technico-Commercial SCHWING Stetter recrute un Technico-commercial BTP pour établir un plan de prospection afin de cibler les clients potentiels (prise de rendez-vous, démarchage téléphonique, envoi de mails...)	SCHWING STETTER Algérie	ALGER
21-10-2013	Ingénieur Ordonnancement Pour assurer le suivi de la maintenance préventive et corrective et des modifications, importante société privée recrute un Ingénieur Ordonnancement ayant une expérience d'au moins deux années	Société privée	ALGER
21-10-2013	télé-conseillères Société d'assurances étrangère recrute ses télé conseillères sur Bâh Ezzouar et environs, postes à mi-temps (matin OU après-midi) Et Plein temps, Très bonne rémunération et encadrement jeune et dynamique	Société privée	ALGER
21-10-2013	Magasinier Nous recrutons un Magasinier pour assurer l'actualisation des entrées et des sorties sur l'outil informatique et participer à l'organisation du magasin	Société privée	ALGER
20-10-2013	Web Master Nous recrutons un Web Master qui gère toutes les parties des domaines de la conception du site, gère au jour le jour la technique et met à jour le contenu, développe l'audience du site en l'optimisant pour favoriser un meilleur référencement des moteurs ...	Société privée	ALGER
08-10-2013	Chauffeur démarcheur - Femme - Agence de Communication et d'événementiel recrute dans l'immédiat une jeune femme, chauffeur démarcheur.	Culture Communication	ALGER
08-10-2013	Chef de Département Technique - Annaba - L'Algérienne des Assurances 2a Recrute un Chef de Département Technique pour sa Délégation Régionale à Annaba	Assurance 2A	ANNABA
08-10-2013	Chef de Département Technique - Béjaia - L'Algérienne des Assurances 2a Recrute un Chef de Département Technique pour sa Délégation Régionale à Béjaia	Assurance 2A	BEJAIA
07-10-2013	Mécanicien d'engin de TP ZAGOPE Algérie recrute un Mécanicien d'engin de TP dynamique et autonome, Disponible pour travailler en rotation	ZAGOPE Algérie	ALGER

Comment répondre à nos annonces

Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C.-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :

www.emploipartner.com

Tel : 021 680 296/021 687 086

Fax : 021 298 595

الأستاذ بوشريط فاطمة الزهراء 47 شارع خليفة
بوخالفة سيدي امحمد الجزائر
تأسيس المؤسسة
بموجب عقد استلم بالكتاب يوم 2013/10/21 تم
تأسيس القانون الأساسي لمؤسسة ذات الشخص
الوحيد و ذات المسؤولية المحدودة المسماة // اش دي
أن ، مقرها فرانسيس قرني رقم 31 بلدية سيدي
امحمد ولاية الجزائر موضوعها إستشارة مساعدة
تقديم إعداد برامج التكوين (607030) مكتب
الدراسات و الإستشارة في الإعلام الآلي
(كونسونتينج) (607001) وكالة الإتصالات
(605021) مؤسسة خاصة للتعليم و التربية
(607040) مؤسسة التعليم الفني (607049)
مؤسسة تعليم اللغات (607014) مكتب أعمال
(612205) مؤسسة خاصة للتكوين المهني
(607033) استشارة تقديم خدمات ذات طابع
فني (607032) مدتها : 99 سنة رسما لها
100.000 دج و عينت السيدة قلال نوال المولودة
حفيظ مسيرتا لها لمدة غير محددة

مكتب التوثيق الكائن بحي قاردي 1 ع 2 رقم
08 - القبة - محكمة حسين داي - الجزائر
تحويل المقر الإجتماعي وتعديل القانون الأساسي
للشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة «كنزة
دج، مقرها 000 تليكوم»، ذات رأسمال 118
الإجتماعي : حي الينابيع عمارة ب/12 بنر مراد
رايس الجزائر، موضوعها : وكالة الإشهار، ... إلخ
10/13، بموجب عقد حرر بالمكتب في 2013/
مسجل، تم نقل المقر الإجتماعي للشركة من حي
الينابيع عمارة ب/12 بنر مراد راييس الجزائر
إلى حي قاردي 1 عمارة 03 رقم 04 القبة -
الجزائر.
فعدلت بذلك المادة الرابعة من القانون الأساسي
للشركة
نسخة منه تودع لدى المركز الوطني للسجل
التجاري للجزائر
للإعلان الموثقة

MIDI
Quotidien national d'information LIBRE



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Adresse : 26, rue Didouche Mourad, Alger
Rédaction, Tél./Fax : 021.63.79.16, Tél : 0770.32.44.66, E-mail : redaction@lemidi-dz.com
Publicité : Tél./Fax : 021.63.79.14 publicite@lemidi-dz.com

Cuisine

Ragoût d'agneau aux carottes



Ingrédients

500 g de gigot d'agneau coupé en tranches
4 gousses d'ail
4 oignons
2 c. à soupe de farine
2 tomates
Thym, laurier
1 poivron vert
1 kg de carottes
Persil
Gingembre, piment doux
Paprika,
3 c. à soupe d'huile
Sel, poivre

Préparation

Désosser le gigot d'agneau et le couper en morceaux, mettre l'os dans une cocotte, ajouter l'eau et le thym, laisser cuire 2 heures, réserver. Peler et couper en morceaux les carottes et les oignons. Peler les tomates et le poivron, les couper en rondelles. Dans une cocotte, faire revenir les morceaux de viande dans l'huile à feu doux jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés, ajouter la farine en pluie, ajouter les carottes, l'oignon, l'ail écrasé, le poivron, les tomates, la feuille de laurier et le persil haché, assaisonner des épices. Arroser avec le bouillon réservé, laisser mijoter 40 à 45 minutes à feu doux et couvert, rectifier l'assaisonnement.

Gâteau léger aux fruits



Ingrédients:

3 œufs
1 demi-citron
80 g de sucre
20 g de farine
100 g de fruits au choix

Préparation :

Séparer les blancs des jaunes d'œufs.
Battre les blancs en neige ferme. Laver le citron. Prélever un peu de zeste sur une moitié et la presser. Couper les fruits en morceaux après les avoir lavés et séchés. Beurrer et fariner les moules. Dans un saladier, battre les jaunes d'œufs et le sucre de façon à ce que le mélange blanchisse et épaisse. Ajouter en continuant à fouetter le zeste de citron, puis le jus du 1/2 citron et les fraises. Verser la farine. Incorporer délicatement les blancs en neige à la pâte. Verser la pâte dans les moules et enfourner 30 à 40 minutes jusqu'à ce que les gâteaux soient dorés et souples au toucher. Les laisser refroidir 10 min et démouler.

NUTRITION, ET BEAUTÉ

Les fruits rouges pour la tonicité

Leur couleur fait du bien au moral à l'image de leurs vertus nutritionnelles qui allient tonicité et légèreté. Grâce à des antioxydants spécifiques, à une bonne présence de vitamine C, les fruits rouges diffusent leur énergie jusqu'aux plus petits vaisseaux de notre corps.

Comment les utiliser pour se soigner ?

Certains naturopathes conseillent d'en faire de petites cures pour évacuer les toxines. Mais on utilisera surtout les feuilles des fruits rouges pour en faire des tisanes diurétiques et désengorger le foie et les reins.

La fraise en cas de crise de goutte :

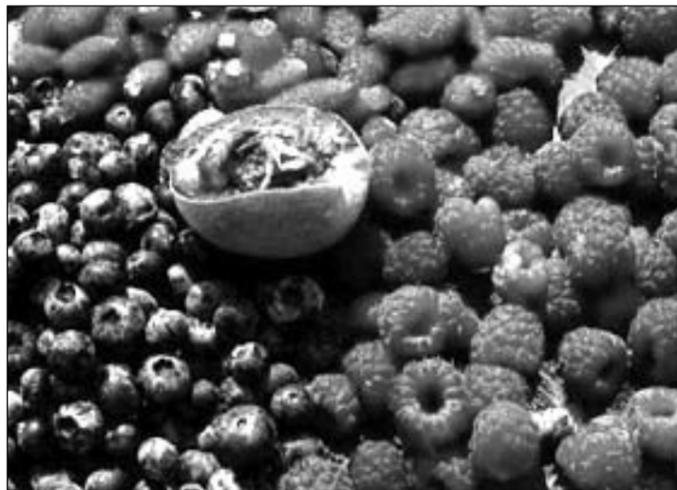
Il suffit d'écraser 80 g de fraises, d'y ajouter un peu de sucre cristallisé, de bien mélanger à 100 ml d'eau chaude. Boire le tout une fois par jour. L'infusion de feuilles de fraisier sauvage est un excellent diurétique.

Le cassis contre les maladies inflammatoires :

Si la baie de cassis est depuis fort longtemps connue pour ses propriétés anti-infectieuses en raison de sa forte teneur en vitamine C, ses feuilles consommées en infusion permettent de lutter contre les maladies inflammatoires (rhumatismes) en raison des flavonoïdes qu'elles contiennent. Faire infuser un creux de main pour une tasse d'eau bouillante pendant un quart-d'heure.

La myrtille :

Une infusion avec les feuilles est recommandée en cas de diabète.



La cerise :

On utilise traditionnellement les queues des cerises pour des boissons diurétiques (10 g pour un litre d'eau à laisser infuser 15 minutes). Mais certains naturopathes conseillent également de faire de courtes mono-diètes (2 à 3 jours) aux vertus dépuratives et reminéralisantes. La cerise a une action drainante, elle libère

les toxines, les reins, le foie et les articulations et tonifie l'ensemble. Mais attention, elle est très riche en sucre.

La mûre :

Il faut ramasser la pousse de ronce au printemps et les feuilles en été. On peut les utiliser ensuite pendant l'hiver en infusion pour soigner les maux de gorge et même les angines.

SANTÉ DES ENFANTS

Une bonne vision, un élément capital

Savoir détecter les signes d'une mauvaise vision est primordial pour un bon développement de votre enfant. Certains vous mettront rapidement sur la piste mais d'autres sont moins évidents...

Mon enfant a-t-il besoin de lunettes ?

Une bonne vision est un élément capital du développement de l'enfant, d'un point de vue scolaire bien sûr mais aussi social et affectif. Il est, donc, primordial d'en détecter les signes au plus tôt. Certains, évidents, vous mettront rapidement sur la piste mais d'autres, souvent associés à des problèmes de comportement, seront plus difficiles à interpréter...

Les signes qui doivent alerter :



- Votre enfant se plaint fréquemment de maux de tête.
- Il se plaint de douleurs à la nuque.
- Il se fatigue vite et se détourne rapidement des activités qu'il entreprend.
- Il revient de l'école avec les yeux rouges ou irrités.

- Il plisse les yeux ou fronce les sourcils.
- Il cligne fréquemment des yeux.
- Il semble loucher à l'occasion.
- Il ne semble pas s'intéresser à la lecture ou à l'écriture.
- Il confond certaines lettres.

- Il a l'habitude de lire de très près, plongeant le nez dans ses cahiers.
- Il a besoin de son doigt ou d'une règle pour suivre le fil de sa lecture.
- Sa prise, sur son crayon, est exagérément forte.
- Il a de la difficulté à retenir ce qu'il lit.
- Il travaille avec un œil fermé ou en le couvrant d'une main.

Les premières visites chez l'ophtalmologiste :

Ces signes sont si peu apparents qu'il est recommandé de faire passer un premier examen de la vue à votre enfant dès 3 ans. Un autre examen est à prévoir lorsqu'il atteindra l'âge scolaire. C'est d'ailleurs à ce moment que la majorité des enfants atteints d'un défaut visuel commencent à s'en plaindre.

Astuces

Graines de coriandre plus parfumées



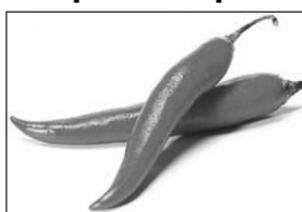
Pour concasser facilement les graines de coriandre et en exhaler tout le parfum, passez-les au four chaud quelques minutes.

Atténuer le goût trop prononcé de l'oignon...



Pour atténuer le goût trop prononcé de l'oignon dans la salade par exemple, faites dégorger les rondelles quelques minutes dans du sel puis rincez-les à l'eau froide.

...du piment trop fort :



Pour atténuer la force du piment, faites-le tremper 1 heure dans un mélange de vinaigre doux et de sel. N'oubliez pas que plus vous faites mijoter un plat avec le piment, plus celui-ci devient fort.

de pommes de terre

Pour alléger une purée de pom-



mes de terre, ajoutez juste avant de servir, un blanc d'œuf battu en neige.

Alléger une purée

Mots fléchés n°20

manque de sucre seront amis	↓	déparasité poisson de banc	↓	créature armes de truite	↓	chanson élever	↓	tins bon belle étoffe	↓	déposon bulletin	↓	nationalisées très peu vêtu	↓
te putréfieras	→									abattit	→		
obligées	↓									plaisantez	↓		
surveillance signe de portée	→				attrapé	→	fit feu	→				relation de cercle sujet de tzar	→
	↓				peu fréquente	↓	épaulent	↓				édité	↓
de couleur naturelle	↓	chamois pyrénéen saumonnette	↓					devenu bleu	→				
	↓				provenus	↓	groupe de grains	→	déniteurs	↓			
machine à vent troublées	→									se donne du mal tache sur la plume	→		
	↓											file	↓
	↓				horribles	→							unités de bucheons
	↓				benêts	↓							
citée sur la Tille devineras	→		monsieur anglais	→			suite de siècles début du jour	→				coutumes	→
	↓		crue	↓								facilité	↓
	↓									liquide nutritif partie de parcours	→		
document officiel	→	axe de roue	→						dessus du panier	→			
	↓	époux	↓						mollesse	↓			
	↓				routes de satellites très sombre	→							polies
extirpent	→												
mauvais sujet	↓						grande école métal en feuilles	→				pièce de violon	→
	↓												
	↓				vieille armée beau perroquet	→			armes de rose	→			
	↓								naquit	↓			
signe de début d'obésité	→	bradpe poison sanguin	→		sauvage de conte arme blanche	→					il vaut le cuivre ramassa le foin	→	cheminée
	↓												
	↓									fendit	↓		
	↓									temps de chaleur	↓		
se dirigera page des titres	→				disparaîtra platine au labo	→						coordination c'est l'iridium	→
	↓				Saint de Biquorre	→							
	↓						il dort dans la chanson	→					
séduira	→								os du pied	→			

SUDOKU	N°20	SOLUTION SUDOKU	SOLUTIONS MOTS FLECHES 19
---------------	-------------	------------------------	----------------------------------

			9	6		8		
6		9		3			4	
		5			2			
	4	7						
9	3		6		7		5	8
						1	3	
			5			9		
	1			6		8		4
	9		3	8				

5	8	6	4	1	9	7	2	3
1	4	2	7	3	8	6	9	5
7	3	9	5	6	2	8	1	4
3	1	8	2	9	6	4	5	7
6	9	7	3	4	5	2	8	1
4	2	5	8	7	1	9	3	6
2	5	3	6	8	4	1	7	9
9	7	4	1	2	3	5	6	8
8	6	1	9	5	7	3	4	2

- A • E • M • R • G • L • E
- IDENTIFICATION
- ULTIMATUM • MIE
- PLAINE • OLIVIER
- TRETEAU • NET • V
- NEGRE • CRASSANE
- RIENS • NU • TIAN
- AIR • TIRETTE • UT
- NOE • GELES • IF •
- SENTINELLES • RA
- • TOTALE • TITAN
- VA • LOIS • ASSAGI
- QUEUE • EGEE • EM
- PURS • NOTA • SOUE
- AN • ETRAVE • GRE
- CREUX • EPELER • S
- E • SEMEE • OPEN •
- ALTERA • SAGE • AM
- LU • CIL • PEINTE
- RENIERAIT • ROTS
- SERRE • SELENES

Les ouistitis ne se coupent pas... la parole !

Il semblerait que les ouistitis soient bien plus civilisés que les êtres humains puisqu'ils attendent au moins 5 secondes après le discours d'un congénère pour parler.

Publiant leurs travaux dans la revue *Current Biology*, les chercheurs d'une université américaine ont étudié la façon très humaine dont les ouistitis conversent. En effet, les petits primates vocalisent à tour de rôle, sans s'interrompre mutuellement. Asif Ghazanfar et Daniel Takahashi, de l'université de Princeton (New Jersey) sont partis du constat que les ouistitis sont généralement amicaux entre eux et communiquent principalement par signaux vocaux. En supposant que ces deux caractéristiques, également humaines, prédisposent à la tenue de conversations bien orchestrées, les deux scientifiques ont étudié les modalités de communication de ces petits singes. Ils ont ainsi placé plusieurs de ces animaux dans une même salle, de façon à ce que chacun soit isolé dans un coin d'où il ne pouvait pas voir ses congénères, mais pouvait en revanche les entendre. Les

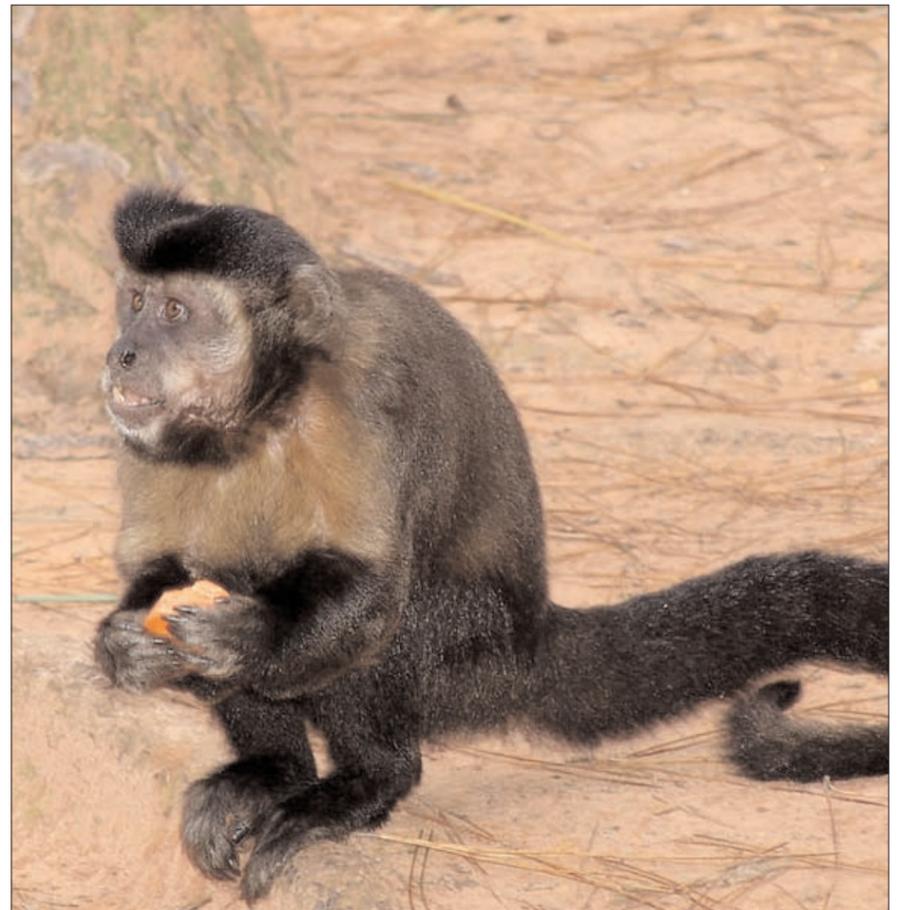
chercheurs ont ensuite enregistré les échanges de vocalisations. Ils ont ainsi constaté que les ouistitis ne vocalisaient qu'à tour de rôle et attendaient environ cinq secondes avant de répondre au discours d'un congénère.

Une attitude presque plus civilisée que celle des humains...

"Nous avons été surpris par la constance des ouistitis à échanger leurs vocalisations dans un esprit de coopération. D'autant que dans la plupart des cas, ils le faisaient avec des individus qui n'étaient pas leur partenaire de couple", explique Asif Ghazanfar.

Des conversations humaines ?

"De fait, nous avons trouvé ces conversations très semblables à celles des humains et très différentes de l'appel coordonné des animaux tels que les oiseaux, les grenouilles ou les criquets, lequel est lié à l'accouplement ou à la défense du territoire", ajoute-t-il. À cet égard, les ouistitis diffèrent-ils aussi des grands singes ? *"Ces derniers, non seulement, ne parlent pas à tour de rôle, mais ne semblent pas vocaliser*



beaucoup. Nous étudions actuellement comment les toutes premières expériences de vie chez les ouistitis, in utero et à travers les interactions vocales parent-enfant, pourraient

nous éclairer sur le mécanisme des troubles de la communication chez l'homme", précise Asif Ghazanfar, pour conclure.

Attirante ou répulsive, une zone du cerveau dédiée à l'appréciation des odeurs

La façon dont nous ressentons les odeurs serait dictée par une zone particulière du cerveau. Publiant leurs travaux dans le *Journal of Neurosciences*, des chercheurs américains ont mis en évidence, chez la mouche drosophile, une région cérébrale dictant le comportement - attirance ou répulsion - de l'insecte face aux différentes odeurs de nourriture. Comprendre les mécanismes qui dictent notre attirance pour tel ou tel type de nourriture est une aire de recherche dont l'enjeu est lié à l'augmentation du phénomène d'obésité. Des spécialistes en neurosciences au Cold Spring Harbor laboratory ont découvert, dans le cerveau de la mouche drosophile, un ensemble de

cellules qui répondent spécifiquement aux odeurs de nourriture.

Lorsqu'une de ces mouches est mise en présence d'une odeur donnée, l'intensité de l'activation de ces neurones, observée par les chercheurs, reflète "incroyablement bien" l'attraction plus ou moins marquée de l'insecte pour cette odeur (vers laquelle il se dirigera donc plus ou moins vite), ont constaté les scientifiques. Cette réponse neuronale est d'autant plus marquée que l'insecte est affamé. De plus, les chercheurs ont réussi à désactiver ces neurones - les mouches devenant alors indifférentes à leurs odeurs favorites - ou à les activer artificiellement - conduisant alors les mouches à s'approcher d'odeurs qu'elles fuyaient

auparavant. *"L'idée générale est qu'il y a des zones du cerveau qui pourraient être spécifiquement impliquées lorsqu'on se dit : cette odeur est vraiment attractive, allons-y !",* a expliqué Jennifer Beshel, auteur principal de l'étude.

Des questions en suspens

"Les neurones d'autres régions du cerveau ne peuvent que dire ce qu'une chose est : de la pomme, du poisson..., sans lui attribuer une valeur particulière. [Mais] nous savons tous que nous nous comportons différemment face aux différents aliments - nous avons des préférences. Et nous savons aussi tous que nous nous comportons

différemment face aux aliments quand nous avons faim", a poursuivi le Dr Beshel. *"Le Dr Zhong et moi voulions trouver la partie du cerveau qui pourrait être responsable de ces types de comportement : y a-t-il un endroit dans le cerveau qui traite les odeurs de nourriture en particulier ? ; comment fonctionne le changement d'activité le cerveau quand on a faim ? ; peut-on manipuler une telle zone du cerveau et induire un changement de comportement ?",* a encore ajouté la scientifique, qui a donc trouvé un début de réponse à ses questions chez un cobaye classique en biologie : la drosophile.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

PRESSE À BALLE DE FOIN

Inventeur : H. L. Emery **Date :** 1853 **Lieu :** États-Unis

La première presse à balles de foin a été inventée par H. L. Emery en Albany, New-York. Une balle de foin peut peser entre 30 et 50 livres. Il y a des grosses balles de foin de forme cylindriques qui contiennent la quantité de 15 balles rectangulaires et d'autres encore plus grosses qui contiennent entre 100 et 200 balles rectangulaires.



**ENQUÊTE D'ACTION PARIS :
QUARTIERS CHIC SOUS HAUTE
SURVEILLANCE**

20h45



Avec ses beaux immeubles, ses commerces et ses grandes entreprises, le XV^e arrondissement de Paris est une cible idéale pour les voleurs. Vol à l'arrachée, cambriolages : les policiers de la BAC sont sur le qui-vive pour prendre les délinquants en flagrant délit. Non loin de là, près de la Tour Eiffel, les soirées sont également agitées. Fêtards éméchés, bagarres, dégradations : les abords de ce monument mythique sont sous haute surveillance... «Enquête d'action» a enquêté sur la face cachée des quartiers chics de la Capitale !

**EN QUÊTE D'ACTUALITÉ DIS-
COUNT ET BONNES AFFAIRES :
LES NOUVELLES...**

22h30



Au sommaire : «Smartphone à prix cassés : enquête sur la nouvelle guerre du mobile d'occasion». L'arrivée des forfaits à 20 euros a révolutionné le marché des smartphones, car ils sont vendus sans engagement et sans téléphone. Du coup, de plus en plus de consommateurs n'achètent plus leur smartphone neuf mais d'occasion - «Les nouveaux sites de petites annonces révolutionnent notre quotidien». Acheter des vêtements pour enfant, un aspirateur, une place de concert, c'est désormais très facile grâce au Bon Coin, un site gratuit de petites annonces - «Electroménager : enquête sur la filière des destockeurs». Aujourd'hui, il existe un filon en plein boom : les destockeurs.

SURVEILLANCE

20h45



Chargé par une société de surveillance d'assurer la sécurité d'un hypermarché, Pierre Solvy ne tarde pas à découvrir que l'on attend de lui autre chose que les traditionnelles interpellations de suspects. Les caméras mises à sa disposition ne servent pas seulement à observer les clients, mais également les salariés de l'entreprise systématiquement filmés, épiés dans leurs moindres mouvements. Au fil de ses missions Pierre Solvy gagne la confiance de sa hiérarchie ; jusqu'au jour où il découvre un trafic et devient une menace pour le système qu'il a contribué à mettre en place. Le piège se referme sur lui.

**DES RACINES ET DES AILES DU
VERSAILLES DES ROIS AU VER-
SAILLES DE LA...**

20h45



A l'occasion du 400^e anniversaire de la naissance d'André Le Nôtre, le magazine propose une émission spéciale à Versailles, dans le chef-d'œuvre de l'illustre maître du «jardin à la française». De Versailles à Saint-Germain-en-Laye en passant par Sceaux et Vaux-le-Vicomte, un parcours au milieu des réalisations les plus exceptionnelles de cet homme aux multiples talents. Au sommaire : «Le Nôtre, un génie français» - «Le Nôtre et ses héritiers» - «Il était une fois le Grand Trianon».



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

SUPER TANKER

20h50



Dans une installation top-secrète du nord de l'Alaska est gardé l'un des plus sombres secrets datant de la guerre froide. Une substance récupérée sur une météorite composée d'antimatière et baptisée ICE-10. Une substance qui dans une réaction en chaîne pourrait détruire le monde si elle venait à être libérée, et que les militaires tentent de transformer en une arme de destruction massive. Lors d'un test, un avion se crasha avec une infime quantité de ICE-10, et raya de la carte une ville du Canada.

**LE ROYAUME DE GA'HOOLE : LA
LÉGENDE DES GARDIENS**

20h45



Soren et Kludd sont deux jeunes chouettes. Soren est fasciné par les histoires légendaires des défenseurs de Ga'Hoole, les gardiens sacrés. Il est d'ailleurs raillé par son frère qui, jaloux, les fait tomber tous les deux du nid... directement dans les serres des Purssangs, un groupe de chouettes qui veulent prendre le pouvoir. Soren, et quelques autres jeunes, vont parvenir à s'évader. Ils ne vont alors avoir de cesse de retrouver les Gardiens, et combattre avec eux pour libérer Ga'Hoole.

CAUCHEMAR EN CUISINE

20h50



À Lille, le chef Philippe Etchebest, qui dirige un restaurant deux-étoiles à Saint-Emilion (Gironde), va tenter d'aider des restaurateurs à sortir de l'impasse. Romain, le gérant, tient une petite brasserie dans le cœur de la ville, et travaille avec Najib, qui officie en cuisine. Mais entre les deux hommes, la relation professionnelle est compliquée. Najib se sent délaissé par Romain, alors que ce dernier reproche à son cuisinier un manque d'audace dans ses assiettes. Avec si peu de motivation, l'établissement coule lentement mais sûrement. Philippe Etchebest devra reprendre les fondamentaux du métier de restaurateur pour redonner la flamme aux deux associés.

**ESPRITS CRIMINELS
ZUGZWANG**

20h50



Maeve, la femme avec laquelle Reid a lié une relation amoureuse à distance, a disparu. Il pense qu'elle a été enlevée par la personne qui la harcelait. Reid convoque Hotch et lui raconte toute l'histoire afin que l'équipe se lance à sa recherche. Garcia réussit à identifier Maeve et lorsque J.J. et Morgan arrivent chez elle, ils trouvent des signes de lutte qui confirment l'enlèvement. Les parents de Maeve leur apprennent qu'elle a un fiancé, Bobby. En allant l'interroger, Reid se rend compte que c'est l'homme qui était au restaurant le soir où Maeve et Reid devaient se rencontrer.



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à
l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi -
Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.

Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 02100007130000214 clé 16
Adresse : 26 rue Didouche-Mourad

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Marie de Villepin

focus sur la star
de Baikonur

Marie de Villepin, bourrée de talent, risque bien de crever l'écran à l'occasion de la sortie du film de Veit Helmer Baikonur.

Bar Refaeli

toujours
amoureuse
de Leonardo
DiCaprio ?

Bar Refaeli a énormément souffert de sa rupture avec Leonardo DiCaprio. Elle avoue avoir beaucoup pleuré en apprenant que son ex sortait avec Blake Lively.



Ireland Baldwin

elle fait... sa vie
à Los Angeles

Pendant que son père Alec pouponne avec Hilaria Thomas leur petite Carmen à New York, Ireland Baldwin vole de ses propres ailes et fait sa vie à Los Angeles.



Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	05h35
Dohr	12h32
Asr	15h37
Maghreb	18h03
Icha	19h245

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*
N° 2009 | Mercredi 23 octobre 2013

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

DOSSIER DU SAHARA OCCIDENTAL

Le Monde diplomatique appelle l'Onu et la France à mettre fin à "l'impasse mortelle"

Le Monde diplomatique, une édition anglophone du mois d'octobre, a publié un article qui exhorte l'Onu et la France à mettre fin à "l'impasse mortelle" du dossier du Sahara occidental, tout en relevant les multiples "échecs" de l'ONU et en pointant du doigt la France qui "bloque" les efforts diplomatiques pour l'affaire sahraouie.

PAR RACIM NIDAL

Dans son article solidement argumenté, le journaliste britannique Tom Stevenson évoque, tout d'abord, la tournée actuelle dans la région de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'Onu pour le Sahara occidental, Christopher Ross, dans le cadre d'une "nouvelle offensive diplomatique" afin d'effacer "une des plus sombres taches des dossiers de l'Onu".

La visite actuelle de M. Ross vise à "briser une impasse qui dure depuis des décennies pour résoudre définitivement le problème de la dernière colonie en Afrique", note l'article publié sous le titre : "Il est temps d'agir au Sahara occidental".

Dans une brève rétrospective, il rappelle "l'invasion menée en 1975 par le roi Hassan II au Sahara occidental" et les souffrances de la population sahraouie dont "des dizaines de milliers ont fui leurs maisons vers la frontière algérienne où des camps de réfugiés avaient, alors, été installés et qui dépendent de l'aide humanitaire". Evoquant les multiples actes de répression menés par les forces marocaines contre les activistes sahraouis et contre les manifestations pacifiques pro-indépendantistes, il affirme que les violations des droits de l'homme, rapportées par les journalistes et les ONG internationales, "demeurent monnaie courante".

Ayant lui-même visité les territoires sahraouis occupés en 2012, il témoigne avoir eu "des preuves de la répression systématique, des agressions et même des exécutions extra-judiciaires ou de



disparitions de Sahraouis" et l'Onu "a échoué, à la fois, pour procéder dûment à la décolonisation des territoires sahraouis occupés, pour exécuter la décision de la Cour internationale de justice invalidant les revendications du Maroc sur le Sahara occidental, et pour organiser un référendum d'autodétermination qui devait avoir lieu en 1992."

Sur ce point, certes il y a beaucoup d'explications, mais "toutes inacceptables", à cette "impasse mortelle", dont la plus importante est que le refus du Maroc à permettre un règlement juste de la question sahraouie "est excusé à plusieurs reprises par des puissances européennes".

R. N.

PERMANENCE LES JOURS DE L'AÏD 97,33 % des commerçants ont répondu favorablement

Acroire les chiffres du département du commerce, pratiquement tous les commerces qui étaient de service les jours de l'Aïd ont assuré leur permanence et pourtant bon nombre de magasins ont gardé leurs rideaux baissés même après les deux jours fériés. Le nombre de commerçants n'ayant pas respecté la permanence durant l'Aïd el-Adha a diminué de 62% par rapport à Aïd el-Fitr, a indiqué hier à Alger le directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes au ministère du Commerce Abdelhamid Boukahnoune. Sur les 13.633 commerçants qui devaient assurer la permanence durant la fête de l'Aïd el-Fitr, 1.195 n'ont pas respecté l'exercice du service minimum. Les services du contrôle ont procédé à la fermeture de 352 commerces pour une période d'un mois, a indiqué M. Boukahnoune lors d'une conférence de presse. Durant l'Aïd el-Adha, le nombre de commerçants ayant assuré la permanence a atteint 16.802, mais 448 d'entre eux n'ont pas respecté le service minimum, ce qui porte le taux du non respect de la permanence à 62% par rapport à la fête de l'Aïd El Fitr, constate le même responsable. Globalement, 97,33% des commerçants ont répondu favorablement à l'appel des pouvoirs publics d'assurer un service minimum durant les deux jours du sacrifice, a

souligné M. Boukahnoune. La permanence a concerné notamment les commerces d'alimentation générale, les boulangeries, les stations de carburant et les pharmacies. Le bilan du ministère du Commerce relève aussi que 12 wilayas sur les 48 ont respecté à 100% la permanence durant l'Aïd el-Adha, mais dans certaines wilayas, ce service était en deçà des besoins. C'est le cas de la wilaya d'Alger qui a mobilisé 1.286 commerçants seulement, alors que le nombre d'habitants est estimé à trois millions de personnes.

M. Boukahnoune a souligné dans ce contexte que son secteur allait améliorer l'organisation et la programmation des permanences durant les jours de l'Aïd afin d'arriver à une couverture appréciable des besoins. Un texte de loi amendant et complétant la loi de août 2004 fixant les conditions d'exercice des activités commerciales adopté par le Parlement institue pour les commerçants l'obligation d'assurer la permanence pendant les fêtes officielles et congés pour assurer un approvisionnement régulier des citoyens en produits de large consommation. L'article 41 bis introduit par le ministère du Commerce dans la loi de 2004 institue une obligation de la permanence, dont le non-respect est sanctionné par une amende de 50.000 DA à 300.000 DA.

DECHETS TOXIQUES

L'Onu appelle à l'élimination du plomb dans les jouets et les peintures



Marc Pallemerts, rapporteur spécial de l'Onu sur les déchets toxiques a appelé lundi à l'élimination du plomb dans les jouets et les peintures vu sa dangerosité sur la santé humaine.

"Nous ne pouvons pas attendre un siècle de plus pour éliminer le plomb, notamment dans les peintures et les jouets", a déclaré l'expert belge, dans un communiqué publié par le Haut commissariat pour les droits de l'homme à Genève.

Selon l'OMS, l'exposition au plomb, qui pourrait être évitée par des mesures de prévention, cause chaque année la mort de 143.000 personnes dans le monde.

En outre, 600.000 enfants naissent chaque année avec de graves handicaps mentaux en raison de cette exposition au plomb.

La dangerosité de l'exposition au plomb a déjà été relevée par l'Organisation internationale du travail (OIT) qui a recommandé dès 1919 de ne pas exposer des femmes et des jeunes de moins de 18 ans au plomb en raison des risques pour la

maternité et le développement physique des enfants.

"Presque 100 ans plus tard, il est inacceptable que le plomb soit toujours un problème", a déclaré l'expert de l'Onu, qui réclame un engagement de tous les Etats à interdire le plomb, en particulier dans les peintures, car il existe des solutions de remplacement.

Selon l'Onu, des peintures contenant des niveaux élevés de plomb sont toujours largement disponibles, et utilisées dans de nombreux pays à des fins décoratives.

Dans certains pays, le plomb est ajouté à l'essence, et plus des trois quarts du plomb utilisé dans le monde vont à la fabrication de batteries pour les voitures.

Le plomb entre dans la composition de nombreux autres produits comme les pigments, les vitraux, le cristal, certains cosmétiques et des produits de médecine traditionnelle.

INCENDIE À BLIDA

16 ha de couvert végétal détruits par le sinistre



Un total de 16 hectares de couvert végétal a été détruit lundi par des incendies enregistrés dans différentes localités de la wilaya de Blida, a-t-on appris mardi auprès de la Protection civile.

Ces incendies ont été enregistrés, selon la même source, au niveau de la localité de Chaouaou (commune de Chiffa), avec la destruction de 5 hectares, la commune de l'Arbâa (3 hectares) et Bouinan (8 hectares dans la localité de Taftrat).

La hausse des températures et les vents violents qu'a connus la région ont

constitué des éléments favorables au déclenchement des feux de forêts, a-t-on expliqué de même source, rappelant que tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour maîtriser ces incendies et empêcher leur progression vers d'autres localités.

Depuis le lancement de la campagne de lutte contre les feux de forêts, 174 foyers d'incendie ont été recensés à Blida, ayant détruit 403,83 ha, dont 65,28 ha de forêts et 7,32 ha d'arbres fruitiers, selon un bilan de la Conservation des forêts.